

COMBLER L'ÉCART

**Stratégies et actions nécessaires
pour sécuriser les droits et préserver
les forêts**



**L'Initiative des Droits et Ressources
Rapport annuel 2015–2016**



L'INITIATIVE DES DROITS ET RESSOURCES

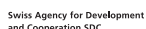
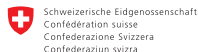
L'Initiative des droits et ressources (RRI) est une coalition mondiale de 13 partenaires et de plus de 150 organisations collaboratrices internationales, régionales et communautaires engagés dans des réformes de régimes fonciers, de politique et de marchés. RRI s'appuie sur la collaboration stratégique et les investissements de ses partenaires et collaborateurs dans le monde entier en travaillant ensemble pour la recherche, la sensibilisation et le rassemblement d'acteurs stratégiques afin de promouvoir des changements sur le terrain.

RRI est coordonnée par le Groupe pour les droits et ressources, une organisation à but non lucratif dont le siège est établi à Washington, D.C. Pour en savoir plus, rendez-vous sur www.rightsandresources.org/lfr.

LES PARTENAIRES DE RRI



LES BAILLEURS DE FONDS DE RRI



Les points de vue présentés dans ce document ne sont pas nécessairement partagés par les organisations qui ont généreusement soutenu ce travail.

Ce travail est autorisé en vertu d'un Licence Creative Commons Attribution CC BY 4.0.

DROITS ET RESSOURCES

2015-2016

Une décennie, ça fait une grande différence. En 2005, RRI proposait l'objectif de doubler à l'horizon 2015 la surface de terres forestières légalement placées sous propriété ou assignées à des peuples autochtones et des communautés locales dans les pays en développement. Ce chiffre, qui en 2002 se situait autour de 21%, a atteint 31% vers la fin de l'année, restant certes en deçà de l'objectif, mais constituant néanmoins une formidable avancée pour les populations locales. Cela signifie que près de 150 millions d'hectares de forêts ont été replacées sous propriété traditionnelle par voie légale, soit une surface égale à 4,5 fois le territoire de l'Allemagne. Aujourd'hui, les peuples autochtones et les communautés locales détiennent des droits de propriété sur près de 500 millions d'hectares de terres forestières dans les pays en développement.

Il y a dix ans, il s'agissait d'intégrer la question des droits autochtones et communautaires dans les discussions globales relatives à la conservation des forêts et aux changements climatiques. Fin 2015, cette bataille avait clairement été remportée. Il reste beaucoup à accomplir, car des millions de personnes au sein des peuples autochtones et des communautés locales sont encore dépourvues de droits légaux sur la plupart de leurs terres coutumières, ce qui met en péril leurs moyens de subsistance et la durabilité de centaines de millions d'hectares de forêts. Mais la garantie des droits fonciers locaux est désormais largement admise comme condition préalable à toute action relative à la déforestation et aux crises climatiques — comme le démontrent l'Accord de Paris conclu en 2015 sur les changements climatiques et la Déclaration de New York sur les forêts en 2014 —, ainsi qu'à toute mesure visant à réduire les conflits et la pauvreté.

2015 était aussi une année importante en raison de deux autres réussites majeures, qui sont toutes deux le fruit de plusieurs décennies d'efforts de la part des populations locales et de leurs alliés. En premier lieu, un nombre considérable de pays se trouve désormais dans les étapes initiales d'une réelle mise en œuvre de la reconnaissance des droits fonciers communautaires à l'échelle nationale. Si ces processus aboutissent, ils entraîneront la reconnaissance de plus de 100 millions d'hectares boisés supplémentaires et profiteront à plus de 200 millions de personnes. L'Inde, l'Indonésie, le Pérou, la Colombie et le Liberia font figures de proue.

En deuxième lieu, vers la fin de l'année 2015, les peuples autochtones, les communautés locales et leurs alliés ont mis en place une plateforme inédite d'institutions, d'initiatives et d'outils visant à stopper la déforestation et élargir la reconnaissance des droits forestiers communautaires. Le Fonds international pour la tenure foncière et forestière offre un financement direct aux organisations communautaires pour qu'elles appliquent les réformes foncières et agissent en faveur de la reconnaissance des droits sur le terrain. LandMark est devenue la première plateforme globale à présenter des cartes des territoires sous tenure collective de peuples autochtones et de communautés locales, ce qui rend leurs droits et leurs revendications visibles aux observateurs externes. Le Groupe Interlaken — un groupe spécial de leaders d'ONG et d'entreprises — a élaboré des directives pour le plein respect des droits des propriétaires coutumiers par les entreprises, et s'occupe actuellement de créer des outils similaires à l'intention des investisseurs. L'Appel mondial à l'action en faveur des droits fonciers autochtones et communautaires, une alliance d'organisations communautaires et autochtones et d'ONG, déploie à son tour d'immenses efforts pour garantir les droits fonciers partout dans le monde.

Ces différentes réussites mettent le monde sur la voie d'avancées majeures pour réduire le formidable écart qui subsiste entre la surface des territoires appartenant aux communautés dans la pratique et celle sur laquelle les gouvernements leur reconnaissent des droits.

RRI a donc établi une nouvelle cible : réduire l'écart de la reconnaissance, de façon à ce qu'au moins 50% des forêts du monde en développement soient légalement sous contrôle communautaire d'ici 2030, conformément aux Objectifs de développement durable. Atteindre cet objectif va demander une ambition considérable, une projection stratégique et une mise en œuvre à l'échelle appropriée par les organisations internationales, les acteurs privés, les ONG, et les peuples autochtones et communautés locales.

La décennie passée a connu des avancées considérables. Mais 2016 sera l'occasion de mettre pour la première fois à l'épreuve notre volonté de saisir ces nouvelles opportunités et de garantir les droits pour la sauvegarde des forêts — pour les populations locales et pour notre planète.

DÉDICACE

Ce rapport est dédié aux familles et aux communautés des militants pour les droits fonciers qui ont perdu la vie en 2015.

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été préparé par Fred Pearce et le personnel du Groupe pour les Droits et Ressources, avec des contributions des partenaires de RRI. Les auteurs remercient Alastair Sarre et Madiha Waris Qureshi pour leur aide éditoriale inestimable.

Initiative des droits et ressources

Washington, D.C.

Copyright © 2016 Initiative des droits et ressources

Reproduction autorisée avec mention de la source

ISBN 978-0-9864402-5-0

Citer comme suit : Initiative des droits et ressources. 2016. Combler l'écart : Stratégies et actions nécessaires pour sécuriser les droits et les forêts.

Washington, DC : Initiative des droits et ressources.

Conception et mise en page : Lomangino Studio (www.lomangino.com).



Imprimé sur papier certifié par le Forest Stewardship Council™

SYNOPSIS : Droits et ressources 2015-2016	1
Acronymes	4
PREMIÈRE PARTIE : Une décennie de progrès, de périls et de possibilités	5
DEUXIÈME PARTIE : État des droits fonciers forestiers en 2015	13
L'avenir des forêts : Nouveaux objectifs pour 2030	15
TROISIÈME PARTIE : Aperçu 2015 : Arguments admis, opportunités d'échelle et moyens de réussir	17
Arguments admis: Les forêts au bord du gouffre	17
Des évolutions intéressantes dans divers pays : opportunités pour une reconnaissance à l'échelle appropriée	20
Nouvel ensemble d'outils et d'institutions : une plateforme pour l'expansion	22
Promesses corporatives : un début d'évolution et une prise de conscience face aux défis	26
Forces contraires : la menace grandissante d'une marche arrière	28
QUATRIÈME PARTIE : Ambition, stratégie, échelle : Quatre conditions à réunir en 2016	31
Notes de fin	34

Encadrés

Encadré 1 : Réponses aux questions clés de 2015	8
Encadré 2 : Le danger permanent de défendre sa terre	10
Encadré 3 : Les droits fonciers et les incendies de tourbières en Indonésie	19
Encadré 4 : Les investisseurs face aux risques découlant des conflits fonciers	23
Encadré 5 : Des traités commerciaux viennent affaiblir les engagements en matière de respect des droits	25

Graphiques

Graphique 1 : Évolution mondiale de la reconnaissance, 2002-2015	13
Graphique 2 : Comparaison régionale de l'évolution des terres appartenant ou assignées à des peuples autochtones et communautés locales, 2002-2015	15
Graphique 3 : Cibles et tendances de la reconnaissance de la tenure foncière dans 33 PRFM, RRI, 2002-2015	16

ACRONYMES

AIDSEP	Association interethnique pour le développement des forêts péruviennes, Pérou
AMAN	Alliance des peuples autochtones de l'Archipel (Indonésie)
APP	Asia Pulp and Paper
APRIL	Asia Pacific Resources International
FENAMAD	Fédération des natifs du fleuve Madre de Dios, Pérou
FPIC	Consentement libre, préalable et en connaissance de cause
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PRFM	Pays à revenu faible et moyen
RDC	République démocratique du Congo
REDD	Programme de réduction des émissions liées au déboisement et à la dégradation des forêts dans les pays en développement
RRI	Initiative des droits et ressources
SPDA	Association péruvienne de droit environnemental, Pérou
TPP	Partenariat transpacifique



Une décennie de progrès, de périls et de possibilités

Pour les quelques 300 familles Maya Poqomchi' du département d'Alta Verapaz, au Guatemala, 2015 aura été l'année où elles ont enfin récupéré leurs terres. Deux cents ans auparavant, les familles avaient été réduites à la condition de locataires par un exploitant caféier allemand qui s'était approprié 800 hectares de leurs forêts. Le territoire fut déclaré abandonné en 2000 et, en 2011, le gouvernement du Guatemala l'a cédé à une compagnie d'exploitation du bois en évinçant préalablement les Maya Poqomchi'. Les familles se sont battues pour leurs terres, et le Fonds pour les terres du Guatemala – un organe public chargé de venir en aide aux paysans sans terre – a finalement reconnu leur titre en juillet 2015.¹

Comme pour les Maya Poqomchi', il arrive souvent que les droits coutumiers des communautés et des peuples autochtones sur les forêts, les pâturages et les zones humides ne soient pas consignés par écrit ni délimités sur les cartes gouvernementales, mais ils n'en sont pas moins une réalité fondamentale. Ces droits couvrent plus de 50% de la surface émergée mondiale, mais les nouvelles recherches conduites par RRI en 2015 montrent que seulement 10% des terres de la planète sont légalement reconnues comme propriété communautaire.²

Ce qui veut dire que les gouvernements reconnaissent officiellement aux communautés des droits de propriété sur moins de 20% du territoire qu'elles possèdent historiquement.

Cet immense écart implique que de vastes étendues demeurent sujettes à contestation aujourd'hui dans le monde. Les différends relatifs à la propriété foncière sont un moteur important de conflit : le manque de clarté sur le statut juridique des droits coutumiers a joué un rôle dans chacun des plus de 30 conflits armés ayant sévi en Afrique entre 1990 et 2009, avec seulement trois exceptions.³ Bien que les constitutions de nombreux pays reconnaissent les normes coutumières, et reconnaissent des droits coutumiers au sein de lois officielles, la mise en œuvre en est souvent faible voire inexistante.

Les différends relatifs à la propriété foncière sont un moteur important de conflit : le manque de clarté sur le statut juridique des droits coutumiers a joué un rôle dans chacun des plus de 30 conflits armés qui ont sévi en Afrique entre 1990 et 2009, avec seulement trois exceptions.

La victoire des Maya Poqomchi' est cruciale dans un contexte de conflits liés aux forêts et aux terres : elle devient le symbole de la lutte de tous les peuples autochtones et donne aux autres l'espoir de réussir. De fait, les communautés, les peuples autochtones et leurs alliés ont passé la dernière décennie à se battre pour réduire l'écart entre les droits coutumiers et leur niveau de reconnaissance, et subséquente application, par les lois officielles.

Ils ne sont pas les seuls. Après une longue décennie de combat, fin 2015, des avancées pouvaient être relevées partout dans le monde:

- En 2005, le gouvernement d'**Indonésie** ne reconnaissait pas l'existence de peuples autochtones, et encore moins leurs droits historiques sur les terres et les forêts. Des campagnes concertées de lutte et de défense conduites par les peuples autochtones, la société civile et les mouvements sociaux au cours de cette décennie ont généré un fort soutien à la reconnaissance des droits forestiers coutumiers. En 2013, la Cour constitutionnelle a statué que l'État s'était illégalement approprié des forêts coutumières et qu'il devait les restituer.⁴ La société civile s'est mise à travailler en étroite collaboration avec le nouveau gouvernement du Président Jokowi et, fin 2015, nombre de forêts coutumières étaient sur le point d'être formellement reconnues comme telles. Cela jette les bases nécessaires pour poursuivre l'objectif gouvernemental d'établir des droits coutumiers et communautaires reconnus sur plus de 12,7 millions d'hectares d'ici 2019.
- Jusqu'à l'adoption en 2006 de la Loi sur les droits forestiers en **Inde**, qui a réparé « l'injustice historique » par laquelle les peuples autochtones se voyaient privés de leurs droits tribaux, des millions de personnes étaient considérées comme des occupants illégaux sur leurs propres terres. Aujourd'hui, près de 40 millions d'hectares sont passibles d'une reconnaissance légale en tant que forêts communautaires, ce qui bénéficie directement à plus de 150 millions d'habitants marginalisés des forêts.⁵ En 2015, les efforts déployés par des organisations locales et nationales de la société civile, avec le soutien de RRI, ont conduit à la reconnaissance des droits de 43 villages tribaux sur plus de 26 000 hectares de forêts communautaires dans la Réserve Simlipal Tiger, à Odisha. Dans les districts du Gujarat dans le Narmada, et de Gadchiroli dans le Maharashtra, des communautés tribales pauvres dont les droits ont été reconnus par la Loi sur les droits forestiers ont augmenté leurs revenus en récoltant du bambou dans leurs forêts, donnant ainsi un exemple du potentiel des droits forestiers communautaires en matière d'atténuation de la pauvreté et de contribution au développement durable.
- En 2005, presque 60% des forêts de la **Chine** étaient encore officiellement aux mains de collectivités étatiques, malgré les nombreux signes mettant

en évidence l'échec de cette approche. L'insécurité foncière était le principal moteur de l'abattage illégal, de l'accaparement de terres, de la pauvreté et du conflit. Début 2006, le gouvernement a entrepris des réformes foncières permettant aux collectivités de réassigner les forêts à des ménages, à des petits villages naturels et à des étrangers. Ces réformes ont profité directement à des centaines de millions de personnes et contribué à augmenter le revenu des ménages et le reboisement. Il reste cependant beaucoup à faire pour garantir ces droits et pour étendre ces réformes aux forêts qui restent sous propriété étatique, dans lesquelles les communautés ethniques revendiquent des droits forestiers largement ignorés.

- Depuis plus de 20 ans, l'Association interethnique pour le développement des forêts péruviennes (AIDSESP) travaille en faveur de la reconnaissance et de la protection des peuples autochtones volontairement isolés et en contact initial au **Pérou**. Avec le soutien des collaborateurs de RRI, l'AIDSESP a fourni des preuves irréfutables pour contrer les prospecteurs de pétrole qui niaient la présence de ces groupes indigènes. En 2013, l'AIDSESP a travaillé avec le Ministère de la Culture à délimiter de nouvelles réserves pour ces groupes, et la surface ainsi protégée est passée de 2,8 à 4,3 millions d'hectares. En 2014, la Cour suprême a reconnu cinq réserves de ce type.⁶ Fin 2015, les perspectives étaient prometteuses en matière de titularisation des terres communautaires. L'activisme des peuples autochtones concernant REDD+ et les changements climatiques a réactivé l'intérêt des donateurs et accentué l'engagement du gouvernement. Les élections nationales de 2016 annoncent la victoire d'un gouvernement qui n'a pas pour priorité les questions indigènes, mais un certain consensus international sur l'importance de la sécurité territoriale des peuples autochtones pourrait faire pression sur le gouvernement pour qu'il maintienne le cap.
- En 2008, les ONG du **Liberia** et RRI ont conjointement organisé une conférence sur les modèles alternatifs d'entreprises foncières, et plusieurs propositions y ont été faites pour le remodelage du secteur forestier dans le pays. Par la suite, les ONG libériennes ont réussi à faire passer la Loi de 2009 sur les droits communautaires, qui marquait un tournant en prévoyant des dispositions relatives à la reconnaissance des droits collectifs sur les forêts. En 2013, l'adoption de la Politique relative aux droits fonciers a permis la reconnaissance officielle des droits fonciers coutumiers. En 2015, un projet de Loi sur les droits fonciers, qui endosserait cette politique, a reçu un large soutien de la part de diverses parties prenantes, y compris les membres de la Commission foncière libérienne et de la Présidente Ellen Johnson Sirleaf. Si la Loi sur les droits fonciers est adoptée, le Liberia sera en mesure de guider l'Afrique de l'Ouest sur le chemin de la reconnaissance des droits fonciers coutumiers.⁷

Encadré 1 : Réponses aux questions clés de 2015



La Banque mondiale va-t-elle affaiblir ses garanties et promouvoir l'« accaparement » du carbone, ou bien va-t-elle se poser en alliée décisive de la lutte des peuples autochtones et des communautés locales ?

En 2015, la Banque a amélioré certains aspects de ses normes environnementales et sociales applicables aux projets de développement, qui faisaient l'objet de larges critiques, notamment la proposition d'une clause permettant d'exclure la question des peuples autochtones,⁹ mais quelques propositions apparues vers le milieu de l'année ont appauvri les normes de la Banque relatives à la biodiversité et à la protection sociale.¹⁰ En mars, le Président de la Banque Jim Yong Kim a admis que les pratiques de relocalisation posaient des « problèmes majeurs » et a annoncé un plan de réforme visant à les résoudre.¹¹ Un audit interne avait révélé que, dans plus de la moitié des 59 projets « de développement » examinés, la Banque ne connaissait pas le sort des personnes qui avaient été physiquement déplacées dans le cadre d'une « relocalisation involontaire ».¹² Le cadre méthodologique du Partenariat pour le carbone forestier n'a subi aucune modification et la Banque n'a pris aucune mesure concrète pour devenir une alliée décisive des peuples autochtones.

Les rédacteurs des Objectifs de développement durable vont-ils virer de bord et inclure des cibles et indicateurs significatifs concernant les droits collectifs sur la terre ?

Ils ne l'ont pas fait (les indicateurs sont encore en phase de rédaction). Les ODD sont faibles en ce qui concerne les droits fonciers collectifs et coutumiers, qui n'apparaissent que comme une question subsidiaire. La Cible 1.4 de l'objectif relatif à l'élimination de la pauvreté cite « l'accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres » parmi ses indicateurs de pauvreté, mais il ne désigne pas spécifiquement les droits fonciers collectifs ou coutumiers, ni les besoins fonciers des peuples autochtones et des communautés locales.

Les entreprises et bailleurs de fonds vont-ils tenir les engagements pris en 2014 dans le cadre de la Déclaration de New York sur les forêts et soutenir pleinement les droits des peuples forestiers ?

Il y a des signes prometteurs dans les engagements annoncés par certaines grandes entreprises concernant les forêts et les droits fonciers, mais ces leaders eux-mêmes n'en sont encore qu'au début du processus d'assainissement de leurs chaînes d'approvisionnement et de refonte de leurs modèles d'affaires pour y inclure le respect des droits. Une étude préliminaire a révélé que la Déclaration de New York n'a

généralisé aucun impact visible sur la déforestation à ce jour, mais il est peut-être encore trop tôt pour en juger.¹³ Le Projet de divulgation des émissions carbone (CDP) a montré que les entreprises ont du mal à concrétiser dans la pratique leurs engagements en matière de déforestation.¹⁴ Des efforts supplémentaires et une pression plus grande de la part des consommateurs vont être nécessaires pour pousser l'industrie à transformer son approche habituelle des terres et des populations locales.

La Conférence des Nations Unies sur le climat qui aura lieu à Paris peut-elle se solder par un accord, et cet accord reconnaîtra-t-il le rôle central des droits fonciers communautaires dans la lutte contre le changement climatique ?

La Conférence de Paris sur le climat a été un triomphe diplomatique, dont l'accord final prévoit l'objectif de maintenir le réchauffement global « bien en dessous de 2 degrés ». L'Accord de Paris a souligné l'importance de réduire les émissions issues de la déforestation et de la dégradation des forêts (REDD), ainsi que le rôle de la conservation et de la gestion durable des forêts pour renforcer et élargir les puits de carbone naturel. Il intègre les droits humains et les droits des peuples autochtones, ainsi qu'un système de rapports sur la façon dont les garanties sociales du programme REDD sont abordées et respectées.¹⁵ Cependant, l'Accord de Paris n'est pas allé jusqu'à inclure les droits des peuples autochtones dans le texte opérationnel, ni admettre que les efforts des peuples autochtones en matière de conservation constituent la meilleure défense contre la déforestation, ni encore reconnaître le besoin urgent d'éliminer les injustices généralisées en matière de droits fonciers forestiers.

L'Afrique va-t-elle agir sérieusement en faveur des droits fonciers et forestiers ?

Quelques pays africains semblent décidés à le faire. Au Liberia, le projet de Loi sur les droits fonciers, rédigé en consultation avec la société civile et soutenu par la Présidente Ellen Johnson Sirleaf, reconnaît que la tenure coutumière des forêts en confère la propriété, sans obligation de passer par le processus complexe de titularisation légale officielle.¹⁶ Ceci pourrait devenir un modèle de changement en Afrique de l'Ouest, où l'on commence à percevoir les signes avant-coureurs d'une évolution longuement reportée et qui pourrait s'accélérer dans les 12 mois à venir. L'approche libérienne a déjà été suivie dans plusieurs pays d'Afrique de l'Est et du Sud. Autre signe positif : la Loi sur les terres communautaires sera vraisemblablement adoptée en 2016 au Kenya.

Quelle direction l'Indonésie et le Brésil vont-ils prendre concernant la gouvernance forestière ?

Le nouveau gouvernement indonésien pourrait bien se trouver à l'aube d'une réforme radicale en faveur de dizaines de millions d'autochtones. Mais il envoie des signaux contradictoires, et s'abstient souvent d'intervenir pour protéger les forêts et les peuples forestiers lorsque des intérêts corporatifs sont en jeu. Les appels internationaux à l'action vont probablement se multiplier après les énormes incendies de forêts occasionnés par El Niño fin 2015, et à cause desquels les émissions indonésiennes de gaz à effet de serre ont temporairement dépassé celles des États-Unis (Encadré 3).¹⁷

Le Brésil, autrefois pionnier des droits forestiers, est en plein recul. Le Congrès national brésilien cherche à réduire les droits fonciers des autochtones en Amazonie, et le gouvernement continue de saisir des terres pour établir de grands barrages hydroélectriques sans obtenir le consentement libre, préalable et en connaissance de cause (FPIC) des communautés autochtones dont les terres vont être inondées.

Encadré 2 : Le danger permanent de défendre sa terre

Le rapport 2015 de Global Witness intitulé « Combien de plus ? [How many more ?] » a indiqué que 40% des 116 militants tués en 2014 étaient des leaders autochtones.¹⁸ Les attaques ciblées et les intimidations contre les militants des droits fonciers n'ont pas faibli en 2015.



En février, des gardes armés ont assassiné Indra Pelani, paysan et militant pour les droits fonciers, à Jambi dans le Sumatra indonésien, aux portes d'une exploitation de pulpe à papier appartenant à une filiale d'Asia Pulp and Paper (APP). Pelani se dirigeait vers un festival de récoltants de riz, mais sa communauté s'opposait de longue date à la compagnie au sujet de la propriété de 2 000 hectares de terres arables coutumières.¹⁹



Des groupes armés illégaux sont présumés coupables d'avoir tiré en avril sur Fernando Salazar Calvo, leader des artisans mineurs dans une réserve indigène colombienne, le Resguardo Indígena Cañamomo Lomoprieta, où les droits des communautés autochtones ont fait l'objet de diverses violations. Le meurtre de Salazar faisait suite à une série de menaces de mort dirigées contre les leaders indigènes.²⁰



L'activiste thaïlandais Chai Bunthonglek a reçu six balles devant sa maison dans la province de Surat Thani un soir de février, et les tireurs non identifiés ont pris la fuite à moto. Il est le quatrième activiste des droits fonciers assassiné dans la zone dans les cinq dernières années. La communauté locale se bat depuis des années pour récupérer des terres confisquées par des compagnies de palmier à huile dont les baux, octroyés par le gouvernement, ont expiré. L'assassin court toujours.²¹



Au Nicaragua, neuf membres de la communauté Miskito ont été tués et 20 blessés au cours de conflits liés aux terres sur la côte caraïbe du pays. Le peuple Miskito a pris les armes contre les invasions organisées de paysans sans terre venus de l'ouest, eux mêmes victimes d'injustices foncières.²²

- Après une lutte sociale de plus d'une décennie, en 2014, le gouvernement de la **République démocratique du Congo (RDC)** a signé un décret reconnaissant le droit des communautés à obtenir des concessions perpétuelles sur des étendues pouvant aller jusqu'à 50 000 hectares. Cela constituait un tournant majeur pour les droits coutumiers dans le pays. En 2015, le projet d'arrêté régissant la mise en œuvre effective des concessions locales de foresterie communautaire a été élaboré lors d'un atelier national multipartite, puis présenté pour son adoption officielle.
- Il y a dix ans, le rôle central des femmes en matière de moyens de subsistance des familles et de gestion durable des terres a été passé sous silence aux quatre coins de la planète. Tel est encore le cas. Ces dernières années, les droits des femmes ont toutefois commencé à faire l'objet d'une



Au Pérou, cinq militants opposés aux activités minières ont été abattus par la police en septembre après avoir pénétré illégalement la mine de cuivre Las Bambas, exploitée dans la région Apurímac par une filiale de l'entreprise publique chinoise Minmetals Corporation. Les militants protestaient contre l'impact de la mine sur leurs terres.²⁴ Leurs morts ont suivi celles de quatre personnes tuées lors des émeutes de la mine de cuivre Tia Maria, propriété de l'État mexicain, dans le sud d'Arequipa, au mois de mai.²⁵



La petite communauté forestière de Bayeria, située dans la région Mai Ndombe en RDC, a fait l'objet d'une expédition punitive conduite par la police début 2015. La population locale manifestait contre la Compagnie des Bois, une entreprise d'exploitation du bois, qui n'avait pas respecté un accord de 2011 par lequel elle s'engageait à développer des infrastructures dans la communauté. Six personnes ont été arrêtées et d'autres ont été forcées de fuir dans la forêt pour échapper aux violences policières. Les détenus ont été relâchés et les négociations avec la compagnie ont repris après la diffusion d'un documentaire de Handcrafted Films sur la communauté Bayeria, mais la peur des représailles subsiste et la communauté continue d'être manipulée.²⁶



Dans le Butaw, au Sud-Est du Liberia, de violentes confrontations ont eu lieu entre les propriétaires coutumiers et la Golden Veroleum Liberia, une filiale du géant singapourien de l'huile de palme Golden Agri-Resources, qui conduit ses activités sans le consentement des communautés vivant dans le périmètre de la concession. À un certain point, la compagnie a été obligée d'évacuer la plantation à cause des émeutes. 35 villageois ont été arrêtés, et au moins 15 sont restés incarcérés pendant plusieurs mois. Fred Thompson, de 24 ans, est mort durant sa détention et a été enterré sans qu'une autopsie ait été pratiquée.²⁷ Les pays donateurs sont en train de prendre des mesures pour protéger les défenseurs des droits fonciers et l'environnement. Fin 2015, l'Union européenne a lancé le Fonds de soutien aux défenseurs de l'environnement en Afrique centrale, qui fournira un soutien juridique aux activistes victimes de harcèlement ou arrêtés.²⁸

reconnaissance croissante en **Colombie**, au **Cameroun** et ailleurs, généralement à l'issue d'actions concertées conduites par des groupes de femmes.⁸ En 2015, après plus de dix ans d'attente pour la réglementation permettant d'appliquer la Loi 731 sur l'égalité de genre, les Collaborateurs de RRI en **Colombie**, la Fédération des femmes paysannes de Cundinamarca et la Table ronde nationale des femmes rurales ont été en mesure d'améliorer les politiques publiques en faveur des femmes rurales. Grâce à leurs efforts, le dernier Plan national de développement colombien a mis en place un Bureau pour les femmes rurales, chargé de mettre en œuvre les droits d'accès des femmes à la terre et à en obtenir la propriété. Des organisations de femmes – avec d'autres organisations paysannes, indigènes et afro-colombiennes – travaillent désormais de concert avec le conseiller présidentiel à l'égalité de genre pour garantir l'action sur le

terrain. Au **Cameroun**, des femmes sont engagées au sein du gouvernement et des autorités traditionnelles pour développer la reconnaissance de leurs droits dans les lois officielles et les normes coutumières. Cette approche novatrice a contribué à intégrer les droits de genre dans le processus de réforme foncière ; les chefs traditionnels l'ont adoptée dans leurs communiqués et leurs prises de position concernant la réforme foncière ; et le Ministre des affaires familiales et de l'autonomisation des femmes a établi un groupe de travail pour soutenir les efforts de défense de l'organisation REFACOF (Réseau des femmes africaines pour la gestion communautaire des forêts), collaboratrice de RRI. En 2015, REFACOF a également commencé à travailler avec les Reines Mères (épouses des chefs traditionnels) pour promouvoir les droits des femmes au niveau local.²³

- Il y a dix ans, la crise des droits fonciers non garantis des **peuples autochtones** ne figurait pas dans l'écran radar. En 2007, l'Organisation des Nations Unies (ONU) a adopté une Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Aujourd'hui, la détresse et l'urgence dans lesquelles se trouvent les peuples autochtones, et leur rôle dans la sauvegarde des forêts, se sont déplacés des marges vers le centre du débat, et certaines célébrités comme Leonardo DiCaprio et Alec Baldwin appellent désormais activement à la reconnaissance de leurs droits.

Ces avancées ont un prix très élevé. À mesure que les peuples autochtones et communautés se dressent pour défendre leurs droits partout dans le monde, nombre d'entre eux sont accueillis avec une grande violence. Un rapport de 2015 établi par Global Witness a révélé que 116 militants des droits fonciers et environnementaux ont été tués à cause de leur engagement l'année précédente. Entre 2004 et 2014, le monde a perdu au moins 888 personnes qui luttaient pour la reconnaissance de leurs territoires et de leurs moyens de subsistance;²⁹ et cela sans compter le nombre de personnes menacées, intimidées et victimes d'abus (Encadré 2).

Ces exemples montrent à la fois les avancées possibles et les dangers de la lutte pour garantir une reconnaissance et une justice en matière de droits fonciers dans les années à venir. Il est possible de réduire l'écart entre les droits coutumiers et les lois officielles. Les familles Maya Poqomchi', et tous ceux que nous avons cités, montrent la voie d'un avenir plein de promesses.

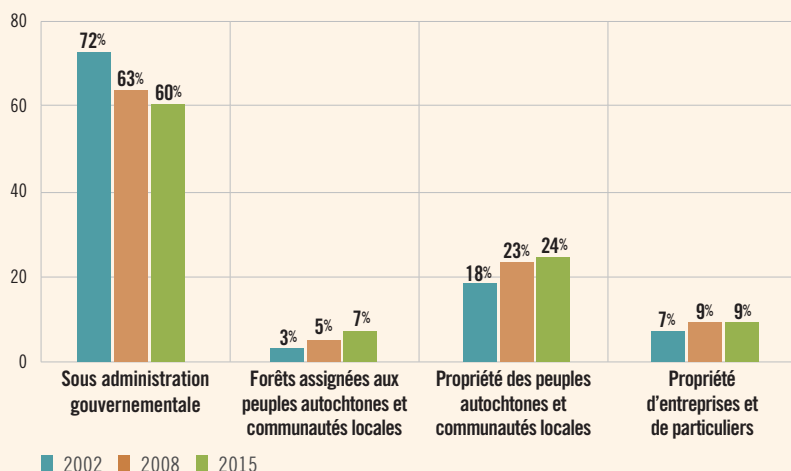


État des droits fonciers forestiers en 2015

Forest Trends d'abord, puis RRI, publient régulièrement des données sur la tenure forestière depuis 2002, en élargissant progressivement le nombre de pays étudiés. En 2005, RRI a établi, dans le sillon des objectifs du Millénaire pour le développement, l'objectif de doubler, avant 2015, la surface appartenant ou assignée aux peuples autochtones et communautés locales dans 33 pays à revenu faible et moyen (PRFM), soit une augmentation de 21% à 42% de leur surface forestière totale. Ces 33 pays représentent plus des trois quarts de la surface boisée tous PRFM confondus.³⁰ Cet objectif n'a pas été atteint, mais les gouvernements ont fait des avancées significatives dans ce sens.

Les gouvernements des 33 PRFM ont reconnu la propriété autochtone et communautaire sur un total de 388 millions d'hectares de terres forestières, et ont par ailleurs « assigné » 109 millions d'hectares aux communautés (avec un faisceau de droits plus limité que la pleine propriété – voir ci-après).³¹ Au total, cette reconnaissance porte sur près de 500 millions d'hectares de forêts, soit plus de 30% de la surface boisée totale des 33 pays.³²

Graphique 1 : Évolution mondiale de la reconnaissance, 2002-2015



Cette évolution est importante, mais la reconnaissance a ralenti depuis 2008 et le fait qu'elle soit souvent incomplète rend les peuples autochtones et les communautés locales extrêmement vulnérables à l'accaparement de terres par les gouvernements et les entreprises au nom de l'industrie et de la conservation, ainsi qu'à des violences systématiques lorsqu'ils défendent leurs droits.

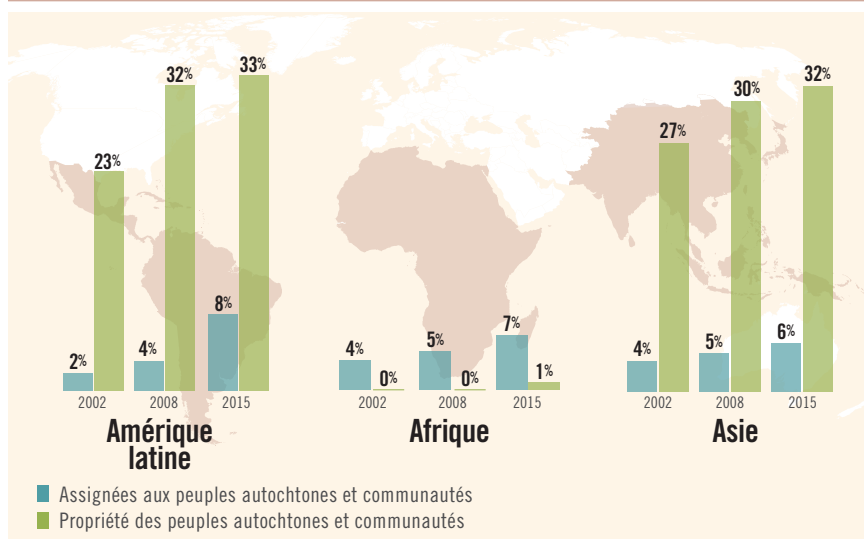
En 2015, les peuples autochtones et communautés locales disposent de droits de propriété officiellement reconnus sur près d'un quart de la surface boisée totale des 33 PRFM. 7% de la surface totale est par ailleurs assignée à l'usage des peuples autochtones et communautés locales ; les particuliers et les entreprises possèdent environ 9% ; et les gouvernements se réservent encore la propriété d'environ 60% de cette surface (Graphique 1).

Cet élargissement de la surface sur laquelle les peuples autochtones et les communautés locales exercent des droits légaux suit deux tendances : les gouvernements hésitent à reconnaître la propriété communautaire, et sont plus enclins à assigner des terres aux peuples autochtones et communautés locales. La surface des terres assignées aux communautés s'est accrue d'environ 50 millions d'hectares en 2002 à 109 millions d'hectares en 2015. La surface des terres placées sous pleine propriété est passée de quelques 300 millions à 390 millions d'hectares sur la même période ; au total, près de 150 millions d'hectares ont été ajoutées au total de terres reconnues comme appartenant ou assignées à des peuples autochtones et des communautés locales. S'il est vrai que la surface totale reconnue comme propriété des peuples autochtones et communautés locales a augmenté entre 2002 et 2015, cela ne représente qu'une augmentation de moins de 30% par rapport aux niveaux de 2002. En revanche, la surface des terres assignées par les gouvernements aux peuples autochtones et aux communautés locales s'est accrue de près de 120% durant la même période.³³

Si les avancées en matière d'« assignation » de terres communautaires constituent un progrès, cela n'est en fait qu'une demi-mesure. Cette figure laisse les peuples autochtones et les communautés locales dépourvus de droits essentiels, comme le droit à une procédure équitable et à une juste compensation dans l'éventualité d'une expropriation. Certaines communautés ayant des terres assignées peuvent jouir de droits de propriété pour une période de temps limitée. D'autres n'ont pas l'autorité nécessaire pour gérer leurs terres ou pour en exclure les étrangers. De telles limitations n'incitent pas à investir dans la conservation et le reboisement, et peuvent aussi rendre plus difficile la mise en place et l'entretien d'entreprises d'exploitation des ressources naturelles par les communautés.³⁴ Les terres assignées aux communautés tendent donc à être moins sécurisées et plus exposées aux abus que les terres placées sous propriété communautaire.

L'engagement vis-à-vis des territoires autochtones et de la tenure des communautés forestières varie selon les régions. L'Amérique latine présente

Graphique 2 : Comparaison régionale de l'évolution des terres appartenant ou assignées à des peuples autochtones et communautés locales, 2002-2015



Source : Initiative des droits et ressources. 2016.

le plus haut niveau d'engagement ; les gouvernements étudiés en 2015 reconnaissent des droits indigènes et communautaires sur environ 40% de leur territoire forestier global, ce qui constitue une augmentation de plus de 50% par rapport à 2002 (Graphique 2).³⁵

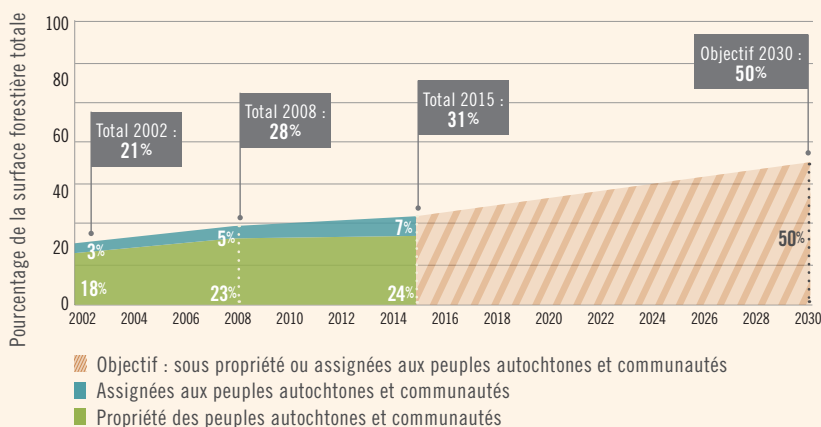
Des trois régions, l'Afrique a été la plus proche de doubler la surface de terres forestières placées sous contrôle ou propriété autochtone ou communautaire entre 2002 et 2015, avec une augmentation de 73%, qui partait toutefois d'un niveau de référence extrêmement bas. Les peuples autochtones et les communautés locales possèdent ou exercent un contrôle limité sur environ 7% de la surface boisée totale en Afrique subsaharienne, et ne jouissent des pleins droits de propriété que sur 1% de cette surface.³⁶ En dépit d'avoir doublé la surface de terre assignée ou appartenant aux communautés, l'Afrique se trouve encore loin derrière l'Amérique latine et l'Asie en termes de reconnaissance globale.

La situation est un peu meilleure en Asie, où les peuples autochtones et les communautés locales ont des droits (de propriété ou d'assignation) sur 38% de la surface boisée totale. Toutefois, ce pourcentage a connu entre 2002 et 2015 l'augmentation la plus faible des trois régions, avec seulement 24%.³⁷

L'avenir des forêts : Nouveaux objectifs pour 2030

Dix ans après l'appel de RRI à doubler la surface de terres forestières placées entre les mains des communautés, deux nouvelles cibles sont

Graphique 3 : Cibles et tendances de la reconnaissance de la tenure foncière dans 33 PRFM, RRI, 2002-2015



Source : Initiative des droits et ressources. 2016.

proposées à l'horizon 2030 comme indicateurs mondiaux de progrès dans le cadre des Objectifs de développement durable :

1. Au moins 50% de la surface boisée totale des PRFM se trouve sous propriété ou est assignée à l'usage des peuples autochtones et communautés locales.
2. Les peuples autochtones et les communautés locales des PRFM disposent de droits reconnus à conserver, gérer, utiliser et négocier les produits et services forestiers dans 100% des terres leur appartenant ou assignées à leur usage.

Pour atteindre l'objectif de sécuriser des droits fonciers autochtones et communautaires légalement reconnus sur au moins 50% de la surface boisée totale des PRFM d'ici 2030, RRI met les gouvernements au défi d'accélérer la reconnaissance officielle, qui s'est ralentie entre 2008 et 2015 par rapport à la période 2002-2008 (Graphique 3).

On ne soulignera jamais assez l'importance de ces objectifs pour atteindre la durabilité économique, sociale et environnementale au niveau mondial, et pour établir une justice sociale. Comme expliqué dans la troisième partie de ce rapport, pour la fin de l'année 2015, la plupart des arguments, initiatives et outils requis pour avancer dans cette direction sont désormais en place.



Aperçu 2015 : Arguments admis, opportunités d'échelle et moyens de réussir

2015 restera dans les mémoires comme une année de migrations massives vers l'Europe, de terrifiantes attaques terroristes, et d'événements climatiques extrêmes. Elle sera également connue comme l'année au cours de laquelle les conditions ont été réunies pour accomplir des progrès sans précédents dans la reconnaissance des droits fonciers et forestiers des populations locales. Un nombre important d'acteurs clés – dont des gouvernements, des donateurs, des entreprises privées et des investisseurs – reconnaissent désormais que la sécurisation des droits fonciers locaux est un prérequis pour toute action de lutte contre la pauvreté, les conflits, la déforestation et la crise climatique. Parmi les principaux pays forestiers du monde, nombreux sont ceux qui se mettent à avancer sérieusement dans l'application de réformes foncières. Et les peuples autochtones et communautés locales, ainsi que leurs alliés, ont établi une plateforme inédite d'institutions et d'outils pour stopper la déforestation et élargir la reconnaissance des droits communautaires.

Arguments admis : Les forêts au bord du gouffre

Dans les mois précédant la Conférence de Paris sur le climat, tenue par les Nations Unies en 2015, les preuves indiquant que les communautés sont essentielles pour l'entretien des stocks de carbone forestiers se sont accumulées. Une étude du World Resources Institute au Brésil et au Guatemala a révélé que « selon les estimations, les droits sécurisés sur les forêts communautaires vont empêcher le rejet de plus de 5,4 milliards de tonnes de CO₂ sur les 20 prochaines années ».³⁸ Une analyse d'images satellite présentée à la Conférence par le Centre de recherche Woods Hole a montré

“ Au moment d'investir dans le renforcement des droits [des peuples autochtones et des communautés], nous savons désormais qu'en plus de faire ce qui est juste, nous faisons un investissement intelligent pour un monde plus stable du point de vue climatique. ”

Juan-Carlos Altamirano,
World Resources Institute

que les territoires autochtones renferment plus d'un cinquième du carbone des forêts tropicales.³⁹ D'autres grandes études ont récemment apporté des preuves significatives du fait que, lorsque la déforestation s'accroît, les territoires autochtones parviennent à une réduction plus importante de la déforestation que d'autres formes de préservation ou conservation ; que la participation locales dans la gouvernance des forêts est essentielle pour générer de situations de durabilité dans les forêts ; et que les bénéfices communautaires sont plus à même de motiver les populations locales dans la protection des forêts que les profits privés.⁴⁰

En fin de compte, plus de 190 gouvernements ont adopté à Paris un accord au potentiel historique sur les changements climatiques, visant à maintenir le réchauffement global « bien en dessous » de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels, avec l'ambition de rester en dessous de 1,5 degrés.⁴¹

L'accord prescrit énergiquement l'utilisation des forêts comme réservoirs à carbone aptes à capturer le dioxyde de carbone, et reconnaît « les droits des peuples autochtones [et] des communautés locales » ainsi que leur « savoir traditionnel » dans la gestion des forêts. Il ouvre donc la porte à renforcer au maximum le rôle des populations locales dans la lutte contre le changement climatique.

Les participants à la Conférence ont fait preuve d'un large soutien à l'idée que la garantie des droits fonciers pour les communautés forestières est essentielle à la protection des forêts en tant que réservoirs de carbone. Comme l'a affirmé le Prince Charles d'Angleterre : « nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour soutenir les communautés qui vivent dans les forêts ». Il n'est pas encore établi que l'idée sera effectivement reprise et comptabilisée lorsque les 100 milliards USD annuels annoncés seront mis à la disposition des pays en développement pour atténuer et s'adapter aux changements climatiques à partir de 2020.

Quoi qu'il en soit, certains gouvernements donateurs sont déjà en train de relever le défi. Lors de la Conférence de Paris, les gouvernements de Norvège, d'Allemagne et du Royaume-Uni se sont collectivement engagés à fournir 5 milliards USD entre 2015 et 2020 à mode de financement « en paiement de la performance » pour la protection forestière. Les trois gouvernements ont également promis de s'associer au secteur privé pour purger les chaînes d'approvisionnement de tout élément porteur de déforestation.⁴²

Les forêts agissent comme des tampons écologiques contre les inondations, les sécheresses, les tempêtes et d'autres aléas climatiques extrêmes, ce qui les qualifie à la fois pour des financements destinés à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques. Du point de vue de l'atténuation, Helen Clark, administratrice du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a affirmé, lors de la cérémonie de remise du Prix Équateur à Paris, que : « lorsque les peuples autochtones et les



En 2015, de gigantesques incendies ont ravagé des forêts et des tourbières dans le Nord de l'Indonésie, générant une grave pollution atmosphérique, des morts, un demi-million d'infections respiratoires, la fermeture des écoles, des perturbations des transports aériens locaux et nationaux, et la production de plus d'émissions de CO₂ journalières que l'ensemble de l'économie américaine.⁴⁶ De nombreux signes et des images satellite ont indiqué que dans le Kalimantan occidental et central et dans le Sud de Sumatra, là où les incendies ont été les plus graves, ceux-ci couvraient sensiblement les mêmes zones où des compagnies privées ont conduit l'expansion du palmier à huile ces dernières années. Certaines pratiques employées par les entreprises d'huile de palme et de pulpe à papier, telles que le brulis pour dégager des terrains et le creusement de canaux pour drainer et assécher les tourbières, se sont avérées d'importants facteurs d'incendies.

En réponse à la grave dégradation environnementale et aux risques sanitaires, la société civile indonésienne a plaidé pour une plus grande responsabilisation des entreprises privées concessionnaires, des institutions financières et bancaires qui les soutiennent, et des fonctionnaires gouvernementaux qui octroient des concessions englobant des tourbières en dépit des réglementations préventives. La société civile a également appelé à un examen gouvernemental des permis octroyés aux compagnies, à la condamnation des entreprises qui font preuve de négligence, et à un moratoire sur l'octroi de nouvelles concessions dans les zones de tourbières.⁴⁷

Le gouvernement indonésien a promis d'aborder la question des feux de forêt et de tourbières, et le Président Jokowi a pris une ordonnance interdisant le dégagement des tourbières dans les concessions existantes. Mais les instructions présidentielles ne sont pas juridiquement contraignantes et il est impossible de savoir si elles seront suivies. Jokowi a également promis de révoquer les permis des entreprises reconnues coupables d'être mêlées au déclenchement des feux dans les tourbières et les forêts.⁴⁸

Des appels ont également été émis pour la reconnaissance des droits fonciers et forestiers des peuples autochtones et des communautés locales. Des millions de personnes vivent dans les tourbières indonésiennes et en dépendent directement pour leur survie. Dans ces zones, les communautés locales ont développé des activités viables d'agriculture, d'élevage et de pêche. Garantir les droits fonciers des communautés locales permettrait une gestion durable de tourbières et de forêts d'une grande valeur. Les alternatives aux modèles de plantation industrielle permettent non seulement de prévenir de futurs incendies de cette taille, mais également de contribuer à sécuriser la souveraineté alimentaire, à promouvoir les économies locales et à atténuer les changements climatiques.

Malheureusement, en dépit de la mobilisation de la société civile et de la volonté du gouvernement, il existe encore des obstacles juridiques qui empêchent de responsabiliser les entreprises pour les incendies. Les communautés locales et les peuples autochtones continuent d'être pénalisés pour leurs pratiques traditionnelles de gestion des ressources. Une récente décision de justice concernant la responsabilité d'un fournisseur d'APP dans le Sud de Sumatra a statué que la compagnie n'était pas responsable des incendies volontaires sur sa concession, au mépris total de la Loi No. 41 de 1990 sur les forêts indonésiennes, qui prévoit la responsabilité du détenteur du permis pour tout incendie survenu dans sa zone d'activité. Le juge a pourtant expliqué qu'il « n'y a pas de dommage environnemental, car la zone brûlée peut être replantée et les terres se sont avérées fertiles ».⁴⁹

communautés locales n'ont pas de droits fonciers garantis, ou lorsque leurs droits sont faibles, les forêts sont plus vulnérables à la déforestation. Cela aggrave à son tour les défis du changement climatique, et impacte négativement les moyens de subsistance et le bien-être humain. En revanche, lorsque les droits des communautés sont reconnus et protégés par la loi, les taux de déforestation sont moindres et nos forêts peuvent alors jouer leur rôle vital ».

Bien que l'argument ait été admis dans les couloirs, les droits des peuples autochtones n'ont pas été consignés dans le texte opérationnel de l'accord. Les nouveaux engagements semblent indiquer que les aires protégées conventionnelles constitueront la principale stratégie de protection des forêts – au détriment du respect des droits des populations locales. De nouvelles recherches conduites par TMP Systems et RRI se sont penchées sur les pour et les contres de ces deux approches d'un point de vue à la fois financier et humain, et elles montrent que le soutien aux communautés est de loin la meilleure des deux.⁴³

Dans les préparatifs en vue de la Conférence de Paris sur le climat, plus de 180 nations ont présenté leurs Contributions prévues déterminées au niveau national, qui sont en fait des engagements nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Les forêts sont mises en avant de quelques-uns de ces documents, mais RRI n'a identifié que 12 pays à avoir inclus la tenure ou gestion communautaire des ressources naturelles comme stratégie de réduction de leurs émissions.⁴⁴

Cet immense écart doit être réduit. À ce jour, le pays ayant eu le plus de succès dans l'atténuation de ses émissions de gaz à effet de serre est le Brésil, où la reconnaissance des droits forestiers communautaires est étroitement liée à la réduction de la déforestation. Le Brésil abrite presque la moitié des forêts tropicales restantes dans le monde et capture 63 milliards de tonnes de carbone, en grande partie dans les forêts communautaires légalement reconnues.⁴⁵

Des évolutions intéressantes dans divers pays : opportunités pour une reconnaissance à l'échelle appropriée

En dépit des arguments forts en faveur de la reconnaissance des terres et de la tenure forestière coutumières comme prérequis du développement durable et de la protection des forêts, réorienter les politiques économiques pour prendre ceci en compte s'avère difficile. Certains pays ont toutefois accompli des progrès significatifs.

L'**Indonésie** a connu une large vague de soutien à la reconnaissance des droits communautaires suite à une décision historique de la Cour constitutionnelle en 2013 selon laquelle l'État avait pris illégalement le contrôle des forêts du pays un demi-siècle auparavant. La Commission nationale des droits de l'homme a tenu des audiences publiques pendant des

mois au sujet de crimes fonciers commis par le passé contre les peuples autochtones.⁵⁰ L'administration réformatrice du Président Jokowi s'est engagée à travailler avec la législature pour approuver une loi longuement attendue sur les droits autochtones qui établirait un système de vérification pour délimiter les territoires autochtones.⁵¹ Le Ministre indonésien de l'environnement et des forêts a annoncé la redistribution de 12,7 millions d'hectares de forêts étatiques et de concessions commerciales sous la forme de forêts communales ou communautaires dans les quatre prochaines années.⁵² Et, dans son discours lors des pourparlers de Paris, le Président Jokowi a évoqué spécifiquement « l'atténuation des changements climatiques avec la participation des peuples autochtones ».⁵³

C'est un bon début pour le traitement des revendications des peuples autochtones au niveau national, qui s'étendent sur au moins 40 millions d'hectares.⁵⁴ Mais le gouvernement du Président Jokowi s'est montré vulnérable aux pressions exercées par les entreprises qui s'opposent à la réforme de la tenure foncière. Au cours des cinquante dernières années, 30% des terres indonésiennes ont été données en concession aux entreprises privées sur des étendues qui chevauchent souvent des terres coutumières ; ces entreprises ont beaucoup à perdre en cas de réussite de ces réformes. Le Ministère de l'environnement et des forêts retarde indéfiniment la mise en place d'une équipe spéciale pour gérer le processus des droits autochtones,⁵⁵ et plus de 600 cartes détaillées des terres communautaires préparées par AMAN sur environ 6,8 millions d'hectares doivent encore être approuvées.⁵⁶

L'**Inde** montre également un élan favorable à la réforme foncière. En 2015, le nouveau gouvernement du Premier Ministre Narendra Modi a ordonné à neuf États d'accélérer la mise en œuvre des dispositions relatives aux forêts communautaires de la Loi de 2006 sur les droits forestiers.⁵⁷ Cela faisait suite à des déclarations de fonctionnaires affirmant que moins de la moitié des demandes de titularisation présentées par les communautés ont été traitées depuis l'entrée en vigueur de la Loi il y a dix ans.⁵⁸ Les possibles impacts sont immenses : la recherche publiée par RRI en 2015 suggérait que la Loi pouvait débloquer les demandes de 150 millions d'indiens ruraux sur la moitié des forêts du pays.⁵⁹ Mais cela sera-t-il le cas ? Le gouvernement Modi s'efforce activement d'amender la Loi sur les acquisitions foncières pour faciliter au secteur privé l'accession aux terres sans obtenir le consentement des communautés. Ces efforts ont échoué jusqu'à présent, du fait de l'opposition soutenue des mouvements locaux, de la société civile et des partis de l'opposition.⁶⁰ Le gouvernement Modi a également favorisé les « accaparements de terres », en évinçant des peuples tribaux des réserves de tigres dans le Kanha et le Similipal au nom de la conservation.⁶¹

Au **Népal**, une nouvelle constitution adoptée en septembre 2015 reconnaît dans une certaine mesure les droits des communautés locales dans la

gestion des ressources naturelles. Dans la Partie 51(g), par exemple, l'État « doit conduire une politique de conservation des ressources naturelles du pays [...] apte à assurer une juste distribution des profits générés en donnant aux populations locales des droits prioritaires et préférentiels ». ⁶² Bien qu'on soit largement en deçà de ce que les peuples autochtones et les communautés locales du Népal demandaient, cela ouvre un espace à la création de législations permettant de reconnaître solidement les droits communautaires et autochtones sur les terres et les forêts.

Il y a également de bonnes nouvelles en Afrique en 2015. Au **Liberia**, la Présidente Ellen Johnson Sirleaf soutient le projet de Loi sur les droits fonciers, rédigé avec la collaboration de représentants des communautés forestières, qui reconnaîtrait la tenure des forêts coutumières sans exiger un processus complexe de titularisation. ⁶³ Un accord sur cinq ans avec le gouvernement de la Norvège, qui a offert 150 millions USD en échange de la protection des forêts et de la garantie des droits communautaires, va sans doute encourager le Parlement à adopter la Loi. ⁶⁴ Si elle est approuvée et pleinement mise en œuvre, la Loi sur les droits fonciers pourrait transformer le paysage foncier d'un pays où plus de 70% des terres sont revendiquées par des communautés locales, mais déjà découpées en concessions pour des entreprises étrangères d'exploitation minière, du bois et de l'agroindustrie. ⁶⁵ La résolution de ces affectations contradictoires – qui sont une source majeure de conflit, en particulier en Afrique – est extrêmement urgente.

“ LandMark est un outil d'avant-garde très important pour nous dans le processus d'obtention de la reconnaissance de nos droits constitutionnels. ”

Abdon Nababan, Secrétaire général d'AMAN, Indonésie

Nouvel ensemble d'outils et d'institutions : une plateforme pour l'expansion

Conscientes que la défense des droits fonciers et forestiers s'est déplacée des marges de la scène politique vers le centre, diverses entités nationales et internationales développent de nouveaux outils pour contribuer à changer les aspirations en réalités. Le Fonds international pour la tenure foncière et forestière (« Fonds pour la tenure ») ⁶⁶ s'attache à élargir la mise en œuvre des droits sur les terres et les ressources pour les peuples autochtones et les communautés locales. Le Fonds pour la tenure sera pleinement opérationnel fin 2016, mais des projets pilotes montrent déjà la gamme d'impacts que l'on peut en attendre :

- au **Liberia**, où la Commission pour la vérité et la réconciliation, établie après la terrible guerre civile qu'a connu le pays, a identifié les différends fonciers comme une menace importante pour la paix, car une grande partie des terres du pays fait l'objet de revendications coutumières et à la fois de concessions données à des investisseurs étrangers. Dans le cadre du projet de Loi sur les droits fonciers, la Présidente libérienne entend accélérer la reconnaissance des droits fonciers coutumiers dans les territoires auto-identifiés. Le Fonds pour la tenure soutient des ONG qui travaillent avec la Commission foncière du pays à l'élaboration d'un protocole d'auto-identification qui sera intégré au guide du gouvernement pour la mise en œuvre de la réforme foncière sur le terrain.⁶⁷
- au **Pérou**, où la reconnaissance officielle des droits fonciers autochtones a été très lente ces dernières années. Le Fonds pour la tenure collabore avec la FENAMAD, une fédération autochtone, et avec la Société péruvienne de droit environnemental (SPDA). À ce jour, l'aide juridique visant à garantir les titres fonciers de cinq communautés autochtones a conduit à des recommandations pour une harmonisation des réglementations et procédures nationales de titularisation.⁶⁸
- au **Cameroun**, où les droits fonciers des communautés et des autochtones sont souvent reconnus par la loi, la cartographie des limites territoriales de ces communautés et l'application des droits fonciers sont généralement insuffisantes. Le Fonds pour la tenure définit des standards de cartographie communautaire que les entités gouvernementales peuvent adapter pour résoudre les conflits fonciers. Cette collaboration est particulièrement importante pour la mise en œuvre d'une nouvelle loi sur les droits fonciers.⁶⁹

Encadré 4 : Les investisseurs face aux risques découlant des conflits foncier

Les investisseurs reconnaissent de plus en plus que les conflits fonciers posent des risques indésirables à leurs investissements. TMP Systems⁷⁸, dans une étude relative au secteur minier réalisée en 2015, a conclu que les risques pour les investisseurs liés à des différends avec les populations locales sont très répandus, matériellement significatifs et croissants.⁷⁹ Par exemple, une étude sur 100 conflits entre concessionnaires et communautés locales dans des « marchés émergents ou frontières », a établi que les concessionnaires subissent souvent des pertes financières lorsque la négociation avec les parties prenantes locales concernées n'a pas été conduite de façon appropriée, ou lorsqu'ils ne tiennent pas les engagements existants.⁸⁰ En 2015, TMP Systems a lancé une base de données et s'est attelé à l'élaboration de systèmes de due diligence pour aider les investisseurs de projets miniers, agricoles, forestiers ou hydroélectriques à identifier et à gérer le risque relatif à la tenure. Ces outils rassemblent 25 bases de données disponibles publiquement et des analyses de cas approfondies, pour promouvoir une amélioration de la due diligence de la part des investisseurs vis-à-vis des questions environnementales et sociales.⁸¹

- au **Mali**, où le gouvernement entend à la fois décentraliser la gouvernance des ressources naturelles et garantir le développement économique à travers l'expansion de l'agriculture. Des accaparements de terres, associés à des chevauchements des droits fonciers coutumiers et légaux ainsi qu'à un processus de décentralisation défaillant, ont exacerbé l'insécurité foncière. Le Fonds pour la tenure soutient la Coordination nationale des organisations paysannes (CNOP) et HELVETAS Mali pour établir neuf commissions foncières locales chargées de résoudre les conflits.⁷⁰
- en **Indonésie**, où le gouvernement donne désormais la priorité aux réformes de la tenure foncière et aux droits autochtones. Le Fonds pour la tenure soutient AMAN dans son travail avec les autorités locales dans huit districts pour garantir les droits fonciers locaux, et dans ses efforts en faveur d'une loi nationale qui reconnaisse les droits des peuples autochtones.⁷¹
- au **Panama**, où il existe d'excellentes lois relatives aux droits fonciers mais dont la mise en œuvre est insuffisante. Le Fonds pour la tenure soutient COONAPIP pour sécuriser les titres et créer un laboratoire juridique autochtone qui permette de faire avancer la titularisation des terrains et de résoudre les conflits. Cette initiative permet à COONAPIP de faire le suivi des récents accords conclus avec le gouvernement national visant à rendre opérationnelles les décisions favorables rendues par la Cour interaméricaine des droits de l'homme et par la Cour suprême du Panama.⁷²

Pour les autorités et les investisseurs, il est bien trop facile d'ignorer les droits coutumiers sur les terres et les forêts lorsque ceux-ci n'apparaissent pas dans les cartes nationales ni dans les lois : les terrains sont alors perçus comme vacants, libres et disponibles. LandMark, une deuxième initiative collaborative lancée en 2015, est la première plateforme en ligne donnant accès à des cartes des territoires autochtones et communautaires partout dans le monde. Née de la collaboration entre le World Resources Institute, AMAN, Forest Peoples Programme, RRI et neuf autres ONG internationales et organisations de la société civile nationale en Asie, en Afrique, au Moyen-Orient et dans les Amériques, LandMark permettra pour la première fois aux peuples autochtones et aux communautés locales de coucher leurs revendications foncières sur une carte globale unique et dynamique accessible à tous. Avec le site internet de LandMark, mis en ligne en novembre, le fait d'ignorer l'existence de droits coutumiers sur les terres et forêts ne sera plus un argument de défense pour ceux qui s'accaparent les terres.⁷³

« À travers la visualisation [des terres coutumières], LandMark introduit leur existence dans les calculs de ceux qui prennent des décisions relatives au changement climatique, au développement économique, à la réduction de la pauvreté et à la conservation des ressources naturelles », a expliqué Peter Veit du World Resources Institute.⁷⁴

Le Groupe Interlaken⁷⁵ rassemble des leaders d'ONG et des entrepreneurs et investisseurs influents pour renforcer et tirer profit du respect des droits fonciers communautaires par le secteur privé. En 2015, ils ont publié un guide⁷⁶ pour aider les entreprises à appliquer les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts, une initiative lancée par l'ONU en 2012 pour améliorer la gouvernance de la tenure.⁷⁷ Le groupe continue sa collaboration et ses membres sont engagés à élaborer, diffuser et adopter de nouveaux mécanismes

Encadré 5 : Des traités commerciaux viennent affaiblir les engagements en matière de respect des droits



Alors que certaines corporations mondiales promettent d'assainir leurs chaînes d'approvisionnement, les règles et juridictions du commerce international qui les ont vues fleurir continuent de donner des moyens d'impunité à celles qui ne le font pas. Les paysans autochtones équatoriens l'ont appris au cours de leurs 20 ans de lutte pour obtenir des indemnités pour les dommages environnementaux que la Texaco a causés à leurs forêts.

Un tribunal équatorien a statué au milieu des années 1990 que la Texaco devait nettoyer sa contamination, pour un coût pouvant aller jusqu'à 10 milliards USD, mais la compagnie a ignoré la décision. En 2015, la Cour suprême du Canada a décidé que les paysans équatoriens pouvaient poursuivre leur action contre le successeur de Texaco, Chevron, devant les tribunaux canadiens.⁸⁸ Si ce cas pourrait établir un important précédent, le fait que les paysans demandent justice depuis 20 ans sans qu'une décision finale ne se profile à l'horizon montre combien il est difficile de mettre les grandes corporations face à leurs responsabilités.

De nouveaux accords commerciaux susceptibles d'entraver davantage la responsabilisation des corporations pourraient rendre encore plus difficile tout contrôle sur les excès de puissantes corporations. L'exemple le plus récent est le Partenariat transpacifique (TPP) poussé par les États-Unis, approuvé fin 2015 par 12 nations de la ceinture pacifique (pas encore ratifié), et que d'autres, dont l'Indonésie, entendent rejoindre. Les règles de ce « partenariat » affaiblissent les protections environnementales et les droits des peuples autochtones et d'autres groupes.⁸⁹

La Rapporteuse spéciale des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, Victoria Tauli-Corpuz, a expliqué en août 2015 que les traités relatifs aux investissements, dont les Accords de libre commerce comme le TPP, empêchent souvent les communautés indigènes de faire appliquer les réglementations environnementales issues de l'auto-détermination. Sans aucune mention spécifique des droits autochtones dans ces traités, a-t-elle affirmé dans son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies, les droits fonciers des peuples autochtones « pourraient devenir obsolètes ».⁹⁰

Lorsque le gouvernement péruvien a résolu un conflit à grande échelle entre la compagnie minière Bear Creek et les communautés andines des alentours en révoquant la concession minière de Santa Ana par décret suprême en 2011, la compagnie canadienne a invoqué l'accord bilatéral de libre échange entre le Canada et le Pérou qui lui donnait le droit à une compensation pour la perte de futurs profits. Elle a ensuite entamé une procédure judiciaire contre le Pérou auprès du Centre international pour le règlement des différends relatifs à l'investissement de la Banque mondiale.⁹¹ La décision n'a pas encore été prise dans ce dossier.

“précompétitifs” visant à accélérer et approfondir les connaissances des communautés, des entreprises et des ONG en matière de mesures d’atténuation et de risques pour les forêts et les terres (Encadré 4).

Enfin, l’Appel multipartite mondial à l’action sur les droits fonciers autochtones et communautaires, qui sera officiellement lancé début 2016, vise à donner aux peuples autochtones et communautés locales plus de visibilité, des outils de défense et un soutien dans leur lutte pour sécuriser leurs droits sur les terres et les ressources naturelles. L’Appel mondial, qui est une alliance de peuples autochtones, d’organisations communautaires et d’ONG, cherche à doubler la surface de terres placées sous contrôle autochtone et communautaire d’ici 2020. À travers une plateforme en ligne, les participants peuvent exprimer publiquement leur soutien à l’Appel mondial, se tenir informés et attirer l’attention sur les droits fonciers partout dans le monde.⁸²

Promesses corporatives : un début d’évolution et une prise de conscience face aux défis

Dans les mois qui ont précédé la Conférence de Paris sur le climat, il est apparu clairement que les corporations peuvent, doivent et, dans certains cas, sont disposées à protéger les forêts et à garantir des droits fonciers sûrs pour les communautés forestières. En 2015, les chercheurs de l’initiative Forest Trends’ Supply Change ont établi que, des 41 entreprises signataires de la Déclaration de New York sur les forêts, 2014, 94% de celles ayant de l’huile de palme dans leurs chaînes d’approvisionnement ont pris des engagements pour la réduction de la déforestation ; 79% des entreprises concernées par les marchés du bois et de la pulpe ont fait de même.⁸³

McDonald’s a été la première chaîne mondiale de restauration rapide à éliminer les facteurs de déforestation de sa chaîne d’approvisionnement.⁸⁴ Le géant de la pulpe à papier, Asia Pacific Resources International (APRIL), a rejoint sa rivale Asia Pulp and Paper (APP) sur les engagements de mettre fin à la déforestation découlant de ses activités. Les cinq premières entreprises d’huile de palme en Indonésie – premier producteur mondial de cette denrée – se sont engagées pour une déforestation zéro.

APRIL et APP ont toutes deux des antécédents en matière de déforestation à grande échelle, notamment sur l’île indonésienne de Sumatra, et elles rencontreront toutes deux des difficultés à l’heure de concilier leurs promesses environnementales et leurs plans stratégiques. En janvier, Forest Trends et l’ONG indonésienne Eyes on the Forest ont rapporté que APRIL et APP ont toutes deux des projets de nouveaux moulins à pulpe en Indonésie qui ne sont pas compatibles avec leurs promesses de s’approvisionner légalement en bois et d’atteindre un taux zéro de déforestation.⁸⁵

Cependant, le plus grand défi sera plutôt de tenir les engagements pris par de nombreuses entreprises en matière de reconnaissance et de respect des droits fonciers des populations locales. Par exemple, McDonald's peut-elle tenir son engagement d'utiliser uniquement du bœuf dont la production n'a engendré aucune déforestation et ses promesses de « respecter les droits de toutes les communautés concernées à donner ou refuser leur consentement libre, préalable et en connaissance de cause pour les projets de plantations sur des terres leur appartenant par voie légale, communautaire ou coutumière », et de « réduire les différends liés aux droits fonciers à travers un processus équilibré et transparent de résolution des différends » ? APRIL peut-elle tenir son engagement à « respecter les droits des peuples autochtones et des communautés à donner ou refuser leur consentement libre, préalable et en connaissance de cause pour opérer sur des terres où [ces groupes] exercent des droits légaux, communautaires ou coutumiers » ? ⁸⁶

Malgré leurs bonnes intentions, la réalité semble suggérer qu'il sera plus difficile pour les corporations de respecter les droits des communautés forestières que de réduire la déforestation. Un audit indépendant conduit par l'ONG Rainforest Alliance sur la mise en œuvre des engagements 2013 d'APP en matière de conservation, commandé par APP et publié en 2015, a rapporté un « succès modéré » dans l'arrêt des abattages de forêts naturelles et des progrès encore plus lents dans la résolution des différends fonciers.⁸⁷ Selon le rapport d'audit, APP a « cartographié les conflits sociaux et établi des processus pour entamer la résolution de ces conflits », mais des plusieurs centaines de conflits identifiés, « un seul projet pilote de résolution de conflits sociaux a été mené à terme ». Des gardes de sécurité privée ont assassiné un militant communautaire dans une concession d'APP à Sumatra en 2015, mettant en évidence le long chemin que la compagnie doit encore parcourir pour tenir ses engagements de respecter les droits humains.

De récents traités commerciaux risquent de fournir aux corporations un couvert sous lequel réduire la protection environnementale et poursuivre les violations des droits humains (Encadré 5). Il est clair que les engagements des corporations à se conduire de façon vertueuse sont importants ; mais il est clair

“ Lorsque les peuples autochtones et les communautés locales n'ont pas de droits fonciers garantis, ou lorsque leurs droits sont faibles, les forêts sont plus vulnérables à la déforestation. Cela aggrave à son tour les défis du changement climatique, et impacte négativement les moyens de subsistance et le bien-être humain. ”

Helen Clark, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

aussi qu'une supervision est essentielle pour s'assurer qu'elles vont effectivement honorer ces engagements.

La réalité de ces défis rend d'autant plus louable toute mesure concrète et sérieuse prise par le secteur privé visant à reconnaître et respecter les droits fonciers communautaires dans leurs activités. Les membres du Groupe Interlaken se sont placés en fer de lance des droits fonciers communautaires en partageant leur nouveau guide avec leurs pairs industriels et en l'adoptant pour leurs propres activités. Nestlé a pris la tête du mouvement en testant le guide sur le terrain auprès de ses principaux fournisseurs d'huile de palme en Indonésie, avec l'aide de représentants des principales ONG et d'organisations de propriétaires fonciers, et a transmis les enseignements tirés à d'autres dirigeants d'entreprises. Rabobank a présenté le guide lors du Dialogue multipartite hollandais sur la gouvernance foncière. Dans son blog corporatif, Coca-Cola a fait la promotion du nouveau guide et annoncé la publication de deux nouvelles études sur l'industrie sucrière des pays tiers – comprenant une évaluation de la situation des droits fonciers dans les chaînes d'approvisionnement de l'entreprise au Salvador et au Honduras –, en soulignant l'engagement de l'entreprise à opérationnaliser le respect des droits fonciers.⁹²

En fin de compte, il est peu probable que les entreprises puissent tenir les promesses en matière de déforestation sans tenir également celles relatives aux droits fonciers. Et, bien qu'au niveau mondial les actions en faveur de la reconnaissance de la tenure foncière communautaire soient rarement à la hauteur des engagements, les mesures proactives prises à cet égard, ne serait-ce que par une poignée de compagnies et d'investisseurs influents, ne doivent pas passer inaperçues.

Forces contraires : la menace grandissante d'une marche arrière

Les efforts déployés par d'importants pays forestiers en 2015 pour faire avancer la tenure coutumière des terres et des forêts sont encourageants. Dans de nombreux pays, toutefois, les diverses entités gouvernementales poussent dans des directions différentes. Les ministères du territoire et des forêts peuvent reconnaître que les droits fonciers sont essentiels au développement et à la résolution des différends qui font des dégâts sociaux et économiques, mais les ministères des finances et de l'économie tirent souvent dans la direction opposée en appliquant des stratégies de court terme visant à booster la croissance économique et à attirer les investissements étrangers. Cette tendance croissante à la division au sein des gouvernements est particulièrement évidente en Amérique latine.

Le **Brésil** a reconnu en 2013 que 28% de ses forêts appartiennent aux peuples autochtones ou aux communautés locales, et que leur gestion a

empêché la déforestation à grande échelle de leurs territoires. Mais le Brésil reste l'un des plus gros émetteurs au monde de gaz à effet de serre provenant de la déforestation, et l'effondrement de la croissance économique a poussé la Présidente Dilma Rousseff à ouvrir de nouvelles terres au développement et aux infrastructures, mettant en péril les droits des peuples autochtones et les forêts qu'ils protègent.⁹³

Le gouvernement fédéral a notamment adopté une ligne rigide concernant les communautés en lutte contre les barrages hydroélectriques qui vont inonder leurs territoires. La construction du gigantesque barrage de Belo Monte sur le fleuve Xingu, dans le territoire Juruna, est en cours, malgré les protestations des groupes indigènes. Un nouveau conflit est en gestation sur la construction du barrage de São Luiz do Tapajós, qui promet de produire 8000 mégawatts, et qui inondera plus de 70 000 hectares, y compris des terres coutumières revendiquées par le peuple Munduruku. La construction du barrage avance, en dépit d'une décision de justice statuant que le gouvernement devait consulter les communautés avant d'octroyer la licence environnementale pour le barrage. En juin, Ademir Kaba Munduruku, leader du peuple Munduruku, s'est rendu devant le Conseil des Nations Unies pour les droits de l'homme à Genève pour dénoncer le gouvernement qui ne respecte pas ses propres règles constitutionnelles en matière de consentement libre, préalable et en connaissance de cause.⁹⁴

La Confédération des nations indigènes de l'**Équateur** a pris position contre un projet de loi foncière qui menace d'exproprier des territoires autochtones pour des projets publics. Leurs protestations, qui ont fait la une des journaux, ont commencé à Zamora Chinchipe, site du projet controversé d'exploitation minière du Mirador, conduit par la compagnie chinoise Ecuacorrientes S.A. La gronde s'est répandue dans tout le pays, avec des barrages bloquant les routes, notamment l'autoroute panaméricaine.⁹⁵ En réponse à la force excessive employée par le gouvernement et à l'arrestation de dizaines de manifestants indigènes, les autres manifestants ont pris 25 policiers en otage dans les montagnes du Sud du pays.⁹⁶

Au **Pérou**, les peuples autochtones s'opposent aux plans du gouvernement d'accélérer les acquisitions foncières des compagnies minières et des exploitants d'huile de palme et de cacao.⁹⁷ L'adoption de la loi 30230 en 2014 a découpé les garanties environnementales. En 2015, le gouvernement a approuvé la loi 30327 qui, selon les organisations autochtones, va permettre aux investisseurs privés de saisir les terres qui ne sont pas officiellement titularisées en faveur des communautés, sans tenir compte des droits coutumiers.⁹⁸ Selon l'AIDSEP, plus de 1000 communautés de l'Amazonie péruvienne ont des plaintes en cours visant la pleine reconnaissance des terres coutumières, qui couvrent environ 20 millions d'hectares.⁹⁹

L'action directe permet de plus en plus de placer les droits fonciers au centre du débat politique national en Amérique latine. En **Argentine**, les représentants du peuple Qom, dans la province de Formosa, avec le soutien des millions d'indigènes que compte le pays, ont établi un camp au milieu de Buenos Aires pour demander la restitution de leurs terres.¹⁰⁰ Dans la course à la présidence argentine en novembre, le futur gagnant, Mauricio Macri, a visité le camp et rencontré le leader Qom Félix Díaz. « Je m'engage, si je suis élu, à accueillir [les leaders autochtones] pour entamer un dialogue. Il y a beaucoup à faire, et à travers le dialogue et le respect de notre histoire commune, nous pouvons trouver des voies pour grandir ensemble », a dit Macri après la réunion.¹⁰¹

Bien trop souvent, toutefois, les gouvernements et les acteurs du secteur privé réagissent violemment aux demandes faites par les communautés concernant leurs droits. Au **Chili**, le peuple Mapuche – la plus grande minorité indigène du pays – persistent à revendiquer leur auto-détermination. De violents affrontements se sont produits à Araucania, où les Mapuche constituent un tiers de la population,¹⁰² et les violences contre les militants des droits fonciers continuent partout dans le monde.

Les pays d'Afrique présentent un mélange complexe de tendances positives et négatives par rapport aux droits fonciers et forestiers. En 2014, le processus de réforme foncière semblait lancé à pleine allure en **RDC** ; un nouveau décret reconnaissait les droits de propriété coutumière des communautés locales sur leurs concessions forestières.¹⁰³ Le nouveau gouvernement, établi fin 2014, a tenté de renverser cette avancée en 2015 en déclarant que les communautés ne peuvent pas gérer légalement leurs concessions et en essayant de transformer la plateforme multipartite qu'est la Commission foncière (CONAREF) en un organe sous contrôle gouvernemental. Bien que ces actions aient été dénoncées par la société civile, évitant ainsi une telle régression juridique, le processus de réforme foncière stagne et les concessions des communautés locales ne sont pas encore mises en œuvre.¹⁰⁴ Un nouveau gouvernement a repris les choses en main fin 2015, mais on ne sait pas encore à quoi ressembleront ses politiques foncière et forestière.

La RDC abrite la plupart des forêts d'Afrique et constitue un acteur crucial dans la lutte contre le changement climatique. La Banque mondiale a choisi la province de Mai Ndombe pour un projet pilote majeur du programme REDD, mais la province est déjà un haut lieu du conflit foncier en raison de l'insécurité des droits fonciers. La société civile et les groupes communautaires craignent que le projet, s'il est lancé avant que les droits ne soient garantis, vienne en fait alimenter le conflit.¹⁰⁵



Ambition, stratégie, échelle : Quatre conditions à réunir en 2016

Malgré la persistance des pressions, oppositions et défis habituels, la reconnaissance des droits fonciers et forestiers coutumiers est désormais largement admise comme une condition préalable à la réalisation du développement durable, à la lutte contre la pauvreté et la faim, à la réduction des conflits, et tant à l'atténuation qu'à l'adaptation aux changements climatiques.

Ce point étant largement admis, le combat consiste de plus en plus à assurer que les gouvernements appliquent les lois existantes, que les corporations transforment leurs chaînes d'approvisionnement, que les donateurs rassemblent les fonds pour agir conformément à leurs déclarations, et que les organisations de la société civile se coordonnent efficacement pour essayer rapidement les progrès accomplis.

Le monde est désormais en position d'augmenter drastiquement la reconnaissance des droits fonciers et de réduire l'écart entre la surface de terres appartenant aux communautés dans la pratique et celle qui leur est formellement reconnue par les gouvernements. Des instruments politiques sont en cours d'élaboration pour contribuer à ce processus, mais il est nécessaire de mobiliser un niveau plus élevé d'ambition et de financement pour sécuriser la tenure forestière et foncière à une échelle sans précédent. 2016 pourrait bien être la première année d'une décennie de transformation de la propriété foncière au niveau mondial, mais le temps presse.

Pour réduire et combler véritablement l'écart, quatre choses doivent impérativement se produire en 2016 :

1. Les gouvernements doivent montrer leur volonté politique d'adopter et d'appliquer des lois reconnaissant les droits fonciers.

En 2015, on a vu des gouvernements répondre au défi des droits fonciers et forestiers coutumiers, notamment deux des nations démocratiques les plus peuplées au monde, l'Inde et l'Indonésie. Ces deux pays ont commencé à appliquer des décisions constitutionnelles et judiciaires relatives aux droits fonciers ayant le potentiel de conduire à une appropriation légale de plus de

80 millions d'hectares par quelques 200 millions de personnes. Le Libéria a également travaillé sur des réformes radicales qui pourraient octroyer automatiquement des droits légaux sur des terres coutumières. Cela pourrait même inclure une nouvelle Loi sur les droits fonciers prévoyant des droits légaux clairs pour les communautés, notamment des droits sur le carbone, ce qui ferait du Libéria une nation pionnière en Afrique de l'Ouest.

En 2016, on verra si d'autres gouvernements suivent l'exemple et appliquent des lois reconnaissant ces droits. Ces gouvernements chefs de file – qui se trouvent tous à un tournant crucial – constituent la meilleure chance pour réduire et combler l'écart existant en matière de reconnaissance des droits.

2. Les donateurs et les organisations d'aide au développement doivent renforcer et élargir leur soutien, et saisir l'urgence de ces opportunités.

Même dans cette époque de finances globalisées, les gouvernements ont un rôle crucial à jouer en créant des pratiques durables qui permettent de reconnaître et de sécuriser les droits fonciers. La Norvège a pris la tête du peloton en s'engageant à verser 100 millions USD sur les cinq prochaines années en faveur des droits fonciers des peuples autochtones. Il en faut plus. Le Fonds vert pour le climat est un nouveau mécanisme multilatéral de financement qui va distribuer chaque année, à compter de 2020, jusqu'à 100 milliards USD de financements climatiques aux pays en développement. Fournira-t-il un soutien direct à la reconnaissance des droits fonciers dans les investissements de conservation forestière, ou va-t-il soutenir des initiatives qui les piétinent ouvertement ? La Banque mondiale doit saisir l'occasion de soutenir la réforme foncière, les peuples autochtones et les entreprises forestières communautaires. Si les financements disponibles sont destinés à sécuriser les droits des véritables propriétaires des terres et des forêts, il sera possible d'avancer sur plusieurs objectifs mondiaux de développement.

3. Les corporations et investisseurs doivent dépasser le simple assainissement de leurs chaînes d'approvisionnement et modifier leurs modèles d'affaires pour coopérer avec les communautés et protéger les droits fonciers et forestiers.

De nombreuses corporations apportent un soutien de façade au consentement libre, préalable et en connaissance de cause. Mais, même pour celles qui entendent devenir de bons citoyens mondiaux, il peut s'avérer difficile de contrôler tout ce qui se passe le long de leurs vastes chaînes d'approvisionnement. Les corporations ont des marques et des réputations

à protéger sur le marché de la consommation, ce qui donne un point de levier aux communautés forestières et aux ONG de plus en plus visibles et de plus en plus connectées pour les faire tenir parole. Les pionniers du terrain, tels que Nestlé et Coca-Cola, avancent de façon significative. Leur exemple va-t-il faire pression sur ceux qui restent à la traine et déclencher un véritable effet domino ?

4. Les ONG doivent améliorer leurs engagements, leur coordination et leur soutien aux peuples autochtones et aux communautés locales.

Suite à l'adoption des ODD, de l'Accord de Paris sur le changement climatique, et de la Déclaration de New York sur les forêts, les ONG et les organisations autochtones et communautaires sont face à une occasion unique de défendre les droits fonciers. Elles aussi doivent accentuer leurs efforts pour profiter de l'élan et renforcer les alliances globales qui permettent de réaliser leurs objectifs. L'Appel mondial à l'action en faveur des droits fonciers autochtones et communautaires est un début prometteur. Les ONG et les organisations de conservation vont-elles embrasser pleinement la reconnaissance des droits fonciers, ajuster leurs programmes et se tenir aux côtés des peuples autochtones et des communautés locales pour donner priorité à la reconnaissance de leurs droits historiques ?

Notes de fin

- ¹ Abbott, Jeff. 2015. Indigenous community wins land rights victory in Guatemala after 200 years of struggle. Upside Down World. Disponible sur <http://upsidedownworld.org/main/guatemala-archives-33/5416-indigenous-community-wins-land-rights-victory-in-guatemala-after-200-years-of-struggle>.
- ² Initiative des droits et ressources. 2015. À qui appartiennent les terres du monde? Un référentiel global des droits fonciers communautaires et autochtones officiellement reconnus. Washington, DC: RRI. Disponible sur www.rightsandresources.org/en/publication/whoownstheland/.
- ³ Alden Wily, Liz. 2009. Tackling Land Tenure in the Emergency to Development Transition in Post-Conflict States: tiré de Restitution to Reform, in *Uncharted Territory: Land, Conflict and Humanitarian Action*, édité par Pantuliano, S. 29. Rugby, UK: Practical Action Publishing. Disponible sur <http://www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/5560.pdf>.
- ⁴ Initiative des droits et ressources. 2014. Quelles perspectives d'avenir pour la réforme foncière? Avancées et ralentissements dans les réformes de la tenure forestière depuis 2002. Washington, DC: RRI. Disponible sur http://www.rightsandresources.org/wp-content/uploads/doc_6587.pdf.
- ⁵ Initiative des droits et ressources. 2015. Potential for Recognition of Community Forest Resource Rights Under India's Forest Rights Act: A Preliminary Assessment. Washington, DC: RRI. Disponible sur <http://www.rightsandresources.org/en/publication/potential-for-recognition-of-community-forest-resource-rights-under-indias-forest-rights-act/>.
- ⁶ Initiative des droits et ressources. 2014. The Supreme Court of Peru Recognizes the Rights of Indigenous Peoples in five territorial reserves. Avril. Disponible sur www.rightsandresources.org/en/news/the-supreme-court-of-peru-recognizing-the-rights-of-indigenous-peoples-in-five-territorial-reserves/; Asociación Interétnica de Desarrollo de Selva Peruana AIDESEP. 2015. Incidencia para mejorar el marco legal de protección de los pueblos indígenas en situación de aislamiento voluntario y contacto inicial y sus territorios en la Amazonia Peruana. Présentation Powerpoint.
- ⁷ Gouvernement du Liberia. 2013. Politique de droits fonciers. Gouvernement du Liberia, Monrovia, Liberia. Disponible sur: [http://www.landlib.org/doc_download/Land%20Rights%20Policy%20Final%20Final%20Final%20\(2\).pdf?a4705305cd27e04fb1f66830e7e0ef9d=0Dc%3D](http://www.landlib.org/doc_download/Land%20Rights%20Policy%20Final%20Final%20Final%20(2).pdf?a4705305cd27e04fb1f66830e7e0ef9d=0Dc%3D).
- ⁸ Sida. 2015. Women and Land Rights. Gender Tool Box [Brief]. Stockholm: Sida. Disponible sur http://sidaenvironmenthelpdesk.se/wordpress3/wp-content/uploads/2015/04/BRIEF_Women_and_Land_Rights.pdf.
- ⁹ Banque mondiale. 2015. Cadre environnemental et social: L'établissement des normes environnementales et sociales dans le cadre du financement des projets d'investissement. Deuxième version pour consultation – 1er juillet 2015. Washington, DC: Banque mondiale. Disponible sur http://consultations.worldbank.org/Data/hub/files/consultation-template/review-and-update-world-bank-safeguard-policies/fr/phases/second_draft_es_framework_final_draft_for_consultation_july_1_2015_fr.pdf.
- ¹⁰ Bank Information Center. 2015. Dangerous rollback in environmental and social protections at the World Bank. Communiqué de presse. Washington, DC: BIC. Disponible sur www.bankinformationcenter.org/press-release-dangerous-rollback-in-environmental-and-social-protections-at-the-world-bank/.
- ¹¹ Chavkin, Sasha. 2015. World Bank finally boosting oversight of projects that displace millions. The Huffington Post. Disponible sur www.huffingtonpost.com/entry/world-bank-finally-boosting-oversight-of-projects-that-displace-millions_567976d2e4b06fa6887eb473.
- ¹² Banque mondiale. 2015. La Banque mondiale reconnaît des failles dans les politiques de réinstallation et annonce un plan d'action pour y remédier. Communiqué de presse. Washington, DC: Banque mondiale. Disponible sur <http://www.banquemondiales.org/fr/news/press-release/2015/03/04/world-bank-shortcomings-resettlement-projects-plan-fix-problems>.

- ¹³ Climate Focus. 2015. Progress on the New York Declaration on Forests: An assessment framework and initial report. Préparé par Climate Focus en collaboration avec Environmental Defense Fund, Forest Trends, The Global Alliance for Clean Cookstoves, et The Global Canopy Program. Amsterdam: Climate Focus. Disponible sur www.climatefocus.com/sites/default/files/NYDF_Progress_Report.pdf.
- ¹⁴ Carbon Disclosure Project. 2014. Deforestation-free Supply Chains: From commitments to action. Londres: CDP. Disponible sur www.cdp.net/CDPResults/CDP-global-forests-report-2014.pdf.
- ¹⁵ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 2015. Adoption de l'accord de Paris. FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1. New York: Nations Unies. Disponible sur <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/l09r01.pdf>.
- ¹⁶ White, Andy. 2015. Liberia: Land rights to cement Sirleaf's legacy. The Africa Report. Disponible sur: www.theafricareport.com/West-Africa/liberia-land-rights-to-cement-sirleafs-legacy.html; République du Liberia. 2014. Loi sur les droits fonciers (projet). Disponible sur www.sdiliberia.org/sites/default/files/publications/Land%20Rights%20Act_full%20draft.pdf.
- ¹⁷ Butler, Rhett. 2015. Carbon emissions from Indonesia's peat fires exceed emissions from entire U.S. economy. Mongabay. 15 octobre. Disponible sur <http://news.mongabay.com/2015/10/carbon-emissions-from-indonesias-peat-fires-exceed-emissions-from-entire-u-s-economy/>.
- ¹⁸ Global Witness. 2015. How Many More? 2014's deadly environment: The killing and intimidation of environmental and land activists, with a spotlight on Honduras. Londres: Global Witness. Disponible sur www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/how-many-more/.
- ¹⁹ Initiative des droits et ressources. 2015. RRI condemns the murder of Indra Pelani, land rights activist beaten to death by guards contracted to Asia Pulp and Paper (APP). Disponible sur www.rightsandresources.org/en/news/rri-condemns-the-murder-of-indra-pelani-land-rights-activist-beaten-to-death-by-guards-contracted-to-asia-pulp-and-paper-app/.
- ²⁰ Forest Peoples Programme. 2015. Communiqué de presse: Indigenous controlled mining under fire in Colombia following death of human rights defender. Disponible sur www.forestpeoples.org/topics/legal-human-rights/news/2015/04/press-release-indigenous-controlled-mining-under-fire-colombi.
- ²¹ Human Rights Watch. 2015. Thailand: Land rights activist gunned down. Communiqué de presse. www.hrw.org/news/2015/02/14/thailand-land-rights-activist-gunned-down.
- ²² Associated Press. 2015. Deadly Nicaragua land conflict displaces hundreds. Voice of America. www.voanews.com/content/deadly-nicaragua-land-conflict-displaces-hundreds/2985480.html.
- ²³ Centre pour l'Environnement et le Développement. 2013. Une proposition des chefs traditionnels pour la réforme du foncier rural au Cameroun.
- ²⁴ BBC News. 2015. Peru anti-mining protest sees deadly clashes. Disponible sur www.bbc.co.uk/news/world-latin-america-34389803.
- ²⁵ BBC News. 2015. Peru: Troops deployed after deaths in Tia Maria mine protests. Disponible sur www.bbc.co.uk/news/world-latin-america-32677410.
- ²⁶ Le documentaire de Handcrafted Films est disponible sur <http://ifnotusthenwho.me/story/sanctuary/>.
- ²⁷ Front Page Africa. 2015. Sinoe county: Concession area hit by rioting, several fleeing. Disponible sur www.frontpageafricaonline.com/index.php/news/5315-sinoe-county-concession-area-hit-byrioting-several-fleeing; Al Jazeera. 2015. Riot on the Plantation: In Liberia, palm oil has set off a dangerous scramble for land. <http://projects.aljazeera.com/2015/10/liberia-palm-oil>.
- ²⁸ Biy Nfor, Victorine. 2015. Cameroon: Facility to protect environmental defenders in place. Cameroon Tribune. Disponible sur <http://allafrica.com/stories/201512031786.html>.
- ²⁹ Global Witness. 2015. How Many More? 2014's deadly environment: The killing and intimidation of environmental and land activists, with a spotlight on Honduras. Disponible sur www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/how-many-more; Global Witness. 2014. Deadly Environment: The Dramatic Rise in Killings of Environmental and Land Defenders. London: Global Witness. Disponible sur <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/deadly-environment>.

- ³⁰ Initiative des droits et ressources. 2008. Final Committee Memorandum of Understanding. Mis à jour en 2010 et 2013. Washington, DC: RRI. Disponible sur <http://www.rightsandresources.org/wp-content/uploads/Final-Committee-MOU-with-annexes-and-new-IBA-January-2013.pdf>.
- ³¹ Selon le cadre analytique de RRI, pour que les terres soient « assignées » aux peuples autochtones et communautés locales, ceux-ci doivent avoir, au minimum, le droit d'utilisation de la terre, le droit d'extraction de ressources, et soit un droit de gestion de la terre soit le droit d'exclure les étrangers du territoire. Ils peuvent avoir d'autres droits ; mais, ils n'ont pas tous les droits associés à la « propriété ». Pour que la terre soit considérée comme « propriété » ou « appartenant » aux peuples autochtones ou communautés locales, ceux-ci doivent avoir le droit d'exclure les étrangers de leur territoire, et le droit à une procédure équitable et à une juste compensation dans l'éventualité d'une expropriation publique, et doivent par ailleurs être en mesure d'exercer ces droits pour une durée illimitée. Initiative des droits et ressources. 2014. Quelles perspectives d'avenir pour la réforme foncière? Avancées et ralentissements dans les réformes de la tenure forestière depuis 2002. Washington, DC: RRI. Disponible sur http://www.rightsandresources.org/wp-content/uploads/doc_6587.pdf. Pour plus d'information sur chacun des droits de propriété énumérés ci-dessus, consultez www.rightsandresources.org/en/resources/tenure-data/unpacking-the-bundle/.
- ³² Ces chiffres sont des estimations préliminaires, sujettes à d'éventuels changements. Ils n'ont pas encore été soumis au processus de RRI d'examen par des pairs et de vérification des données.
- ³³ Ces chiffres sont des estimations préliminaires, sujettes à d'éventuels changements. Ils n'ont pas encore été soumis au processus de RRI d'examen par des pairs et de vérification des données.
- ³⁴ Initiative des droits et ressources. 2015. À qui appartiennent les terres du monde? Un référentiel global des droits fonciers communautaires et autochtones officiellement reconnus. Washington, DC: RRI. www.rightsandresources.org/en/publication/whoownsthe-land/.
- ³⁵ Ces chiffres sont des estimations préliminaires, sujettes à d'éventuels changements. Ils n'ont pas encore été soumis au processus de RRI d'examen par des pairs et de vérification des données.
- ³⁶ Ces chiffres sont des estimations préliminaires, sujettes à d'éventuels changements. Ils n'ont pas encore été soumis au processus de RRI d'examen par des pairs et de vérification des données.
- ³⁷ Ces chiffres sont des estimations préliminaires, sujettes à d'éventuels changements. Ils n'ont pas encore été soumis au processus de RRI d'examen par des pairs et de vérification des données.
- ³⁸ World Resources Institute. 2015. Publication: New analysis reveals substantial economic benefits of securing community rights to rainforests in Brazil and Guatemala. Communiqué de presse. Disponible sur www.wri.org/news/2015/11/release-new-analysis-reveals-substantial-economic-benefits-securing-community-rights; Gray, Erin, Peter G. Veit, Juan-Carlos Altamirano, Helen Ding, Piotr Rozwarka, Ivan Zuniga, Matthew Witkin, Fernanda Gabriela Borger, Paula Pereda, Andrea Lucchesi, et Keyi Ussami. 2015. The Economic Costs and Benefits of Securing Community Forest Tenure: Evidence from Brazil and Guatemala. Working Paper. Washington, DC: World Resources Institute. Disponible sur www.wri.org/sites/default/files/15_WP_CLUA_Forest_Tenure.pdf.
- ³⁹ Popkin, Gabriel. 2015. Indigenous people could be key to storing carbon in tropical forests, new report concludes. Science Insider. Disponible sur <http://news.sciencemag.org/environment/2015/12/indigenous-people-could-be-key-storing-carbon-tropical-forests-new-report>.
- ⁴⁰ Initiative des droits et ressources. Forthcoming 2016. The science is in: Community governance supports forest livelihoods and sustainability. Washington, DC: RRI.
- ⁴¹ Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. 2015. Adoption de l'accord de Paris. FCCC/CP/2015/L.9/Rev.1. Disponible sur <http://unfccc.int/resource/docs/2015/cop21/eng/l09r01.pdf>.
- ⁴² Déclaration conjointe de l'Allemagne, la Norvège, et le Royaume-Uni. 2015. Unlocking the Potential of Forests and Land Use. Paris, COP21, 30 novembre. Disponible sur <http://standwithforests.org/wp-content/uploads/2015/02/2015-GNU-Joint-Statement-on-REDD-for-COP-21-FINAL.pdf>.

- ⁴³ TMP Systems et Initiative des droits et ressources. Forthcoming 2016. Protecting Liberia's Forest: Conservation for People and Planet; TMP Systems and Initiative des droits et ressources. Forthcoming 2016. Protecting the DRC's Forest: Conservation for People and Planet. Disponible sur www.rightsandresources.org.
- ⁴⁴ CCNUCC. 2016. INDCs as communicated by Parties. Consulté le 4 janvier 2016. Disponible sur <http://www4.unfccc.int/submissions/indc/Submission%20Pages/submissions.aspx>; PNUD. 2015. Communiqué de presse: Indigenous People take steps to have a voice in COP21. Consulté le 4 janvier 2016. Disponible sur <http://www.undp.org/content/undp/en/home/presscenter/pressreleases/2015/11/11/indigenous-people-take-steps-to-have-a-voice-in-cop21.html>. Les 12 pays sont: le Bangladesh, le Belize, la Bolivie, le Burkina Faso, le Cambodge, Djibouti, l'Indonésie, la Côte d'Ivoire, la RDP Lao, la Somalie, le Venezuela, et la Zambie.
- ⁴⁵ Stevens, Caleb and Jenny Springer et al. 2014. Securing Rights, Combating Climate Change. Washington, DC: World Resources Institute et Initiative des droits et ressources. Disponible sur www.wri.org/sites/default/files/securingrights-full-report-english.pdf.
- ⁴⁶ Conant, Jeff. 2016. Indonesia's palm oil fires: Interview with Friends of the Earth Indonesia. Medium. Disponible sur https://medium.com/@foe_us/indonesia-s-palm-oil-fires-interview-with-friends-of-the-earth-indonesia-eed27e2518cf#.qqg1y1310.
- ⁴⁷ Support Network of Indigenous Peoples as Forest Managers in Indonesia. 2015. The Samdhana Institute. Joint Statement of Concern on Forest Fires. The Samdhana Institute. Disponible sur <http://www.samdhana.org/index.php/thematic/?read=joint-statement-of-concern-on-forest-fires->.
- ⁴⁸ Mongabay Haze Beat. 2015. Under-fire Jokowi prepares biggest shift yet in Indonesia haze. Mongabay. Disponible sur <http://news.mongabay.com/2015/10/jokowi-readies-haze-response-faces-tough-questions-on-us-visit/>.
- ⁴⁹ Wijaya, Callistasia Anggun. 2016. Court decision to reject lawsuit against BMH criticized. The Jakarta Post. Disponible sur <http://m.thejakartapost.com/news/2016/01/06/court-decision-rejectlawsuit-against-bmh-criticized.html>.
- ⁵⁰ Bell, Loren. 2015. Indonesia's indigenous people still suffer human rights violations, says report. Mongabay Series: Endangered Environmentalists. Disponible sur <http://news.mongabay.com/2015/03/indonesias-indigenous-people-still-suffer-human-rights-violations-says-report/>.
- ⁵¹ Satrio, Sapariah. 2015. Indonesian President pledges to accelerate long delayed indigenous rights law. Mongabay. Disponible sur <http://news.mongabay.com/2015/06/indonesian-presidentpledges-to-accelerate-long-delayed-indigenous-rights-law/>.
- ⁵² Purwanto, Edi. 2015. Strategy to side with indigenous people. The Jakarta Post. Disponible sur www.thejakartapost.com/news/2015/07/27/strategy-side-with-indigenous-people.html.
- ⁵³ The Jakarta Post. 2015. Indigenous people welcome Jokowi's climate speech. Disponible sur www.thejakartapost.com/news/2015/12/02/indigenous-people-welcome-jokowis-climate-speech.html.
- ⁵⁴ Lee, Jia Jun et Peter Veit. 2015. 3 ways to strengthen customary land rights in Indonesia. Washington, DC: World Resources Institute. Disponible sur www.wri.org/blog/2015/09/3-waysstrengthen-customary-land-rights-indonesia.
- ⁵⁵ Rogers, Cory. 2015. Promised task force on indigenous rights in Indonesia hits snag. Mongabay Series: Indonesian Forests. Disponible sur <http://news.mongabay.com/2015/08/promised-taskforce-on-indigenous-rights-in-indonesia-hits-snap/>.
- ⁵⁶ Lee, Jia Jun et Peter Viet. 2015. 3 ways to strengthen customary land rights in Indonesia. Washington, DC: World Resources Institute. Disponible sur www.wri.org/blog/2015/09/3-waysstrengthen-customary-land-rights-indonesia.
- ⁵⁷ Aggarwal, Mayank. 2015. Govt asks nine states to implement Forest Rights Act. Live Mint. Disponible sur www.livemint.com/Politics/Rh9S8NYRnVfoBfWDA5yO/Govt-asks-nine-states-toimplement-Forest-Rights-Act-immedia.html.
- ⁵⁸ The Economic Times. 2015. Nine states asked to 'immediately' implement Forest Rights Act. Disponible sur http://articles.economictimes.indiatimes.com/2015-06-21/news/63671905_1_forest-rights-act-forest-land-land-rights.

- ⁵⁹ Initiative des droits et ressources, Vasundhara, et Natural Resources Management Consultants. 2015. Potential for Recognition of Community Forest Resource Rights under India's Forest Rights Act: A preliminary assessment. Washington, DC: RRI. Disponible sur www.rightsandresources.org/publication/potential-for-recognition-of-community-forest-resource-rights-under-indias-forest-rights-act/.
- ⁶⁰ Venu, MK. 2015. Modi's Land Bill U-turn is because of political expediency. The Wire. <http://thewire.in/2015/08/31/modis-land-bill-u-turn-is-because-of-political-expediency-9615/>; The Economic Times. 2015. Sonia Gandhi accuses Narendra Modi government of diluting tribal land rights. Disponible sur http://articles.economictimes.indiatimes.com/2015-08-09/news/65379820_1_congress-president-sonia-gandhi-tribal-land-rights-narendra-modi-government.
- ⁶¹ Survival International. 2015. Tribal leader targeted for resisting eviction from tiger reserve. Disponible sur www.survivalinternational.org/news/10704.
- ⁶² Comité de rédaction constitutionnelle. 2015. Constitution du Népal 2015. Projet révisé (traduction non officielle). Katmandou: Secrétariat de l'assemblée constituante. Disponible sur www.inseconline.org/linkedfile/Bill%20of%20Constitution%202015%20Sept.pdf.
- ⁶³ République du Liberia. 2014. Loi sur les droits fonciers (projet). Disponible sur www.sdiliberia.org/sites/default/files/publications/Land%20Rights%20Act_full%20draft.pdf.
- ⁶⁴ Bureau du premier ministre, Norvège. 2014. Liberia and Norway launch climate and forest partnership. Communiqué de presse. Disponible sur www.regjeringen.no/en/aktuelt/Liberia-and-Norway-launch-climate-and-forest-partnership/id2001145/.
- ⁶⁵ Initiative des droits et ressources. 2015. Qui possède les terres en Afrique ? Reconnaissance officielle des droits fonciers communautaires en Afrique subsaharienne. Disponible sur www.rightsandresources.org/publication/view/who-owns-the-land-in-africa/.
- ⁶⁶ Pour plus d'information, consultez www.thetenurefacility.org.
- ⁶⁷ The Tenure Facility. 2016. The Liberia Project. Disponible sur <http://thetenurefacility.org/projects/liberia/>.
- ⁶⁸ The Tenure Facility. 2016. The Peru Project. Disponible sur <http://thetenurefacility.org/projects/peru/>.
- ⁶⁹ The Tenure Facility. 2016. The Cameroon Project. Disponible sur <http://thetenurefacility.org/projects/cameroon/>.
- ⁷⁰ The Tenure Facility. 2016. The Mali Project. Disponible sur <http://thetenurefacility.org/projects/mali/>.
- ⁷¹ The Tenure Facility. 2016. The Indonesia Project. Disponible sur <http://thetenurefacility.org/projects/indonesia/>.
- ⁷² The Tenure Facility. 2016. The Panama Project. Disponible sur <http://thetenurefacility.org/projects/panama/>.
- ⁷³ World Resources Institute. 2015. Launch of LandMark: The global platform of indigenous and community lands. Disponible sur www.wri.org/events/2015/11/launch-landmark-global-platform-indigenous-and-community.
- ⁷⁴ World Resources Institute. 2015. Launch of LandMark: The global platform of indigenous and community lands. Disponible sur www.wri.org/events/2015/11/launch-landmark-global-platformindigenous-and-community.
- ⁷⁵ Pour plus d'information, consultez www.interlaken.org.
- ⁷⁶ The Interlaken Group et Initiative des droits et ressources. 2015. Respecting Land and Forest Rights: A guide for companies. Washington, DC: The Interlaken Group and RRI. Disponible sur www.interlaken.org.
- ⁷⁷ Organisation des Nations Unies pour l'agriculture et l'alimentation. 2012. Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Rome: FAO. Disponible sur www.fao.org/docrep/016/i2801e/i2801e.pdf.
- ⁷⁸ TMP Systems était autrefois connue sous le nom The Munden Project.
- ⁷⁹ Rowling, Megan. 2015. Lack of local land rights harms fight against poverty, climate change researchers. Reuters. Disponible sur <http://uk.reuters.com/article/uk-land-rights-development>

- idUKKCNOU10M20150930; Alforte, Andrea, Joseph Angan, Jack Dentith, Karl Domondon, Lou Munden, Sophia Murday et Leonardo Pradela. 2014. Communities as Counterparties: Preliminary review of concessions and conflict in emerging and frontier market concessions. Lewes, UK: TMP Systems. Disponible sur www.rightsandresources.org/wp-content/uploads/Communities-as-Counterparties-FINAL_Oct-21.pdf.
- ⁸⁰ Alforte, Andrea, Joseph Angan, Jack Dentith, Karl Domondon, Lou Munden, Sophia Murday et Leonardo Pradela. 2014. Communities as Counterparties: Preliminary review of concessions and conflict in emerging and frontier market concessions. Lewes, UK: TMP Systems. Disponible sur http://www.rightsandresources.org/wp-content/uploads/Communities-as-Counterparties-FINAL_Oct-21.pdf.
- ⁸¹ TMP Systems. 2015. IAN Risk Management Platform. Consultez les détails sur www.tmpsystems.net/ian/.
- ⁸² Pour plus d'information, consultez www.landrightsnow.org.
- ⁸³ Forest Trends. 2015. Firm Commitments: Tracking Company Endorsers of the New York Declaration on Forests. Disponible sur <http://forest-trends.org/releases/p/firm-commitments>.
- ⁸⁴ McDonald's. 2015. Commitment on deforestation. Disponible sur www.aboutmcdonalds.com/content/mcd/sustainability/sourcing/priority-products/commitment-on-deforestation.html.
- ⁸⁵ Forest Trends. 2015. Indonesia's Legal Timber Supply Gap and Implications for Expansion of Milling Capacity: A review of the Road Map for the Revitalization of the Forest Industry, Phase 1. Forest Trends et Koalisi Anti Mafia Hutan [Anti Forest Mafia Coalition]. Washington, DC: Forest Trends. Disponible sur www.forest-trends.org/documents/files/doc_4843.pdf.
- ⁸⁶ APRIL. 2015. APRIL Group's Sustainable Forest Management Policy 2.0. http://www.aprilasia.com/images/pdf_files/april-sfmp2-3-june-2015.pdf.
- ⁸⁷ Rainforest Alliance. 2015. Rainforest Alliance evaluations for Asia Pulp and Paper. New York: Rainforest Alliance. Disponible sur www.rainforest-alliance.org/forestry/sourcing/independentevaluations/asia-pulp-paper.
- ⁸⁸ Hong, Nicole et Kim Mackrael. 2015. Canada's top court rules in favor of Ecuador villagers in Chevron case. The Wall Street Journal. Disponible sur www.wsj.com/articles/canadas-top-court-rules-in-favor-of-ecuador-villagers-in-chevron-case-1441384265.
- ⁸⁹ Sierra Club. 2015. Trans-Pacific Partnership. Disponible sur www.sierraclub.org/trade/transpacific-partnership; Cultural Survival. 2015. Fast track for the Trans-Pacific Partnership: What it means for Indigenous Peoples. Disponible sur www.culturalsurvival.org/publications/culturalsurvival-quarterly/fast-track-trans-pacific-partnership-what-it-means.
- ⁹⁰ Assemblée générale des Nations Unies. 2015. Rapport de la Rapporteuse spéciale du Conseil des droits de l'homme sur les droits des peuples autochtones sur les incidences des investissements internationaux et du libre-échange sur les droits de l'homme des peuples autochtones. A/70/301. Préparé par Victoria Tauli-Corpus. New York: Nations Unies. <http://unsr.vtaulicorpus.org/site/index.php/en/documents/annualreports/93-report-ga-2015>.
- ⁹¹ Bear Creek Mining Corporation v. Republic of Peru, ICSID Case No. ARB/14/2. Consultez en détail sur: www.italaw.com/cases/2848; Canada-Peru Free Trade Agreement. Disponible sur <http://www.international.gc.ca/trade-agreements-accords-commerciaux/agr-acc/peru-perou/index.aspx?lang=eng>; <http://investmentpolicyhub.unctad.org/IIA/mostRecent/treaty/3245>.
- ⁹² Coca-Cola Company. 2015. Building a Framework for Action: Progress on Coca-Cola's Country Studies. Disponible sur <http://www.coca-colacompany.com/unbottled/human-and-workplace-rights/building-a-framework-for-action-progress-on-coca-colas-country-studies/>.
- ⁹³ Stevens, Caleb et Jenny Springer et al. 2014. Securing Rights, Combating Climate Change. Washington, DC: World Resources Institute et Initiative des droits et ressources. Disponible sur: <http://www.rightsandresources.org/publication/securing-rights-combating-climate-change-howstrengthening-community-forest-rights-mitigates-climate-change/>.
- ⁹⁴ International Rivers. 2015. Amazonian tribe brings an epic battle for indigenous rights to the United Nations. Disponible sur www.internationalrivers.org/resources/9067.

- ⁹⁵ Kearns, Rick. 2015. Indigenous activities shut down parts of Ecuador over land and water rights. Indian Country Today Media Network. Disponible sur <http://indiancountrytodaymedianetwork.com/2015/08/31/indigenous-activists-shut-down-parts-ecuador-over-land-and-water-rights-161569>.
- ⁹⁶ Press TV. 2015. Indigenous protesters release 27 soldiers in Ecuador. Vidéo disponible sur <http://217.218.67.231/Detail/2015/08/21/425686/Ecuador-Tungurahua-soldier-hostages>.
- ⁹⁷ Hill, David. 2015. Can Peru stop 'ethical chocolate' from destroying the Amazon? The Guardian. Disponible sur www.theguardian.com/environment/andes-to-the-amazon/2015/apr/17/can-peru-stop-ethical-chocolate-destroying-amazon.
- ⁹⁸ Initiative des droits et ressources. 2015. People's Committee of the Peruvian Congress approves Bill 3941. Disponible sur www.rightsandresources.org/news/peoples-committee-of-the-peruvian-congress-approves-bill-3941/.
- ⁹⁹ Asociación Interétnica De Desarrollo De La Selva Peruana. Haciendo visible lo invisible: Perspectives indígenas sobre la deforestación en la Amazonía peruana. Disponible sur <http://invisibleperu.com/deforestation-case-study/>.
- ¹⁰⁰ Goñi, Uki. 2015. Argentina indigenous chieftain leads fight to reclaim ancestral land. The Guardian. Disponible sur www.theguardian.com/world/2015/jul/05/argentina-fight-reclaim-ancestral-land-indigenous-leader.
- ¹⁰¹ Terra. 2015. Candidato opositor argentino se reúne con líder de comunidad indígena qom. Disponible sur <http://noticias.terra.com.ar/argentina/candidato-opositor-argentino-se-reune-con-lider-de-comunidad-indigena-qom,7845c1629963ce5e13908a5251d05ff8pel3570p.html>.
- ¹⁰² TeleSUR. 2015. Chile: Mapuche people to declare 'self determination.' Disponible sur www.telesurtv.net/english/news/Chile-Mapuche-People-to-Declare-Self-Determination-20150910-0042.html; Mapuche International Link. 2015. Clashes between Mapuche and truck drivers at blockade against arsons. Disponible sur www.mapuche-nation.org/english/html/news/n-537.html; Latin American Herald Tribune. 2015. Violence follows Mapuche protest in Chilean capital. Disponible sur www.laht.com/article.asp?ArticleId=2398060&CategoryId=14094.
- ¹⁰³ Initiative des droits et ressources. 2014. Democratic Republic of the Congo ratifies decree recognizing community forest concessions. Washington, DC: RRI. Disponible sur www.rightsandresources.org/news/democratic-republic-of-congo-ratifies-decree-recognizing-community-forest-concessions/.
- ¹⁰⁴ Cadre de Concertation de la Société Civile pour la Réforme Foncière en République Démocratique du Congo. 2015. Lettre adressée à divers destinataires; Directeur de cabinet Sele Yalaghuli. 27 juillet 2015. Lettre adressée à divers destinataires.
- ¹⁰⁵ Counsell, Simon. 2015. Re: DR Congo Arrêté 050 on logging permits, and its implications for REDD and other forest governance reforms. Lettre adressée à divers destinataires. Disponible sur http://loggingoff.info/sites/loggingoff.info/files/NGO%20letter%20on%20DRC%20Arrete%20050_5.10.15_final.pdf.



Crédits Photos :

Première de Couverture, haut : Ryan Woo pour le Center for International Forestry Research (CIFOR)

Première de Couverture, bas : M. Edliadi pour le Center for International Forestry Research (CIFOR)

Deuxième de couverture : Ricky Martin pour le Center for International Forestry Research (CIFOR)

Page 8 : Ricky Martin pour le Center for International Forestry Research (CIFOR)



1238 Wisconsin Avenue NW
Suite 300
Washington, DC 20007
www.rightsandresources.org/fr